

Le duc de Broglie, 1821-1901
/ par Gustave Fagniez,...

Fagniez, Gustave (1842-1927). Auteur du texte. Le duc de Broglie, 1821-1901 / par Gustave Fagniez,.... 1902.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE
DUC DE BROGLIE

1821-1901

PAR
GUSTAVE FAGNIEZ
MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS
LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1902
Tous droits réservés

LE

DUC DE BROGLIE

1821-1901

LE DUC DE BROGLIE¹

Le duc Albert de Broglie² appartenait à l'Institut depuis 1862. Ce fut l'Académie française³ qui lui en ouvrit les portes. Quand il y entra, il touchait à peine à la maturité et, bien que cet honneur précoce fût justifié par une œuvre inachevée, mais déjà imposante, et par des écrits animés d'une éloquente vivacité⁴, il était difficile de prévoir tout ce que le temps, tout ce que les circonstances devaient révéler en lui de variété dans le talent, de souplesse et d'étendue dans l'esprit. Trente-trois ans après, en

1. Cette étude est, sauf une addition de quelques pages, la reproduction de la notice lue par l'auteur à l'Académie des sciences morales et politiques.

2. Né le 13 juin 1821, mort le 19 janvier 1901.

3. Voyez son discours de réception et la réponse de Saint-Marc Girardin, prononcés dans la séance du 26 février 1863.

4. Albert de Broglie n'avait encore publié que les deux premières parties de *l'Église et l'Empire romain au IV^e siècle* et les articles réunis en volumes sous le titre de *Études morales et littéraires* et de *Questions de religion et d'histoire*.

1895, quand il pensa à vous en même temps que vous pensiez à lui, sa carrière était, au contraire, très avancée ; elle avait accompli et dépassé toutes les promesses de ses débuts ; elle lui avait fait éprouver les émotions les plus poignantes et les plus douces que puisse connaître un citoyen et un homme public en le rendant témoin des désastres de son pays, en l'appelant à concourir à leur réparation ; en faisant briller à ses yeux l'espoir d'attacher son nom à la restauration du régime qui, une fois déjà dans le même siècle, avait si vite effacé les traces de l'invasion ; en trompant cette espérance ; en le réduisant à lutter pour un régime d'expédient contre des passions impatientes et aveugles ; elle lui avait, au sortir de ces vicissitudes, ménagé une retraite exempte d'amertume et de découragement, féconde en travaux historiques qui attiraient sur elle l'intérêt du monde cultivé, ouverte à tout ce qui peut solliciter l'anxiété d'un patriote et la curiosité d'un lettré, occupée d'intérêts et de distractions élevés : séances académiques et de sociétés diverses, administration d'une des plus grandes

industries françaises, relations sociales fondées sur la communauté des idées, des efforts et des goûts. En ajoutant à cette vie si bien remplie un honneur de plus et de nouveaux devoirs, vous ne vouliez pas seulement donner un successeur à un historien ; vous ne sépariez pas, parce qu'ils sont en effet inséparables, l'historien du publiciste brillant, du polémiste pressant, acéré et courtois, du penseur éveillé et sagace, du diplomate qui ne s'était fait connaître que juste assez pour se faire regretter, du politique courageux et ferme dans ses convictions, de l'orateur éloquent ; vous rendiez hommage à une destinée qui, se dégageant, à la veille de se terminer, des nuages amassés par des ressentiments en partie refroidis, ne laissait plus apparaître que l'unité imprimée sur elle par une constante distinction de caractère et d'esprit. Je croirai donc me conformer à la pensée qui a dirigé vos suffrages sur mon éminent prédécesseur et répondre à ce que vous attendez aujourd'hui de moi en ne me bornant pas à mettre en relief les titres qui lui ont valu une place dans votre section d'histoire, mais en

essayant aussi de pénétrer jusqu'à la conception générale de la vie et de la société qui inspira sa conduite et ses travaux, de me rapprocher du foyer intérieur d'où son activité tirait sa lumière et sa chaleur.

Albert de Broglie ne fut pas, vous le savez, le premier de sa famille qui mérita de siéger parmi vous et, de tous les sentiments qu'il éprouva en venant y prendre place, le moins vif, le moins doux ne fut pas assurément le souvenir de celui dont il portait le nom et qui l'y avait précédé. La première faveur que lui accorda la Providence fut, en effet, de lui donner un père¹ dont les écrits et plus encore la personne ont laissé l'impression d'une âme très haute, à la fois fière et modeste, dédaigneuse des succès extérieurs, extrêmement réservée, d'un esprit ouvert, original et laborieux, qui laissait sa marque dans toutes les spéculations et les affaires dont il s'occupait. Jusqu'au jour où la correspondance

1. Sur Victor de Broglie, voyez notamment l'article de Sainte-Beuve dans les *Causeries du lundi*, II, et l'étude de Guizot dans la *Revue des Deux Mondes*.

entre le père et le fils, à supposer qu'elle ait été conservée, aura été publiée, il sera aussi difficile de se rendre compte de l'influence du premier sur le second que légitime de croire qu'elle a été très grande. La passion politique s'est plu pourtant, pour rabaisser le fils, à lui opposer le père ; mais ce n'est pas par la clairvoyance que brille la passion politique. Sans vouloir instituer ici un parallèle, on ne peut s'empêcher de remarquer un air de famille très frappant. Chez l'un comme chez l'autre, c'est la même dignité morale, la même sensibilité contenue, le même dédain pour l'ambition et les jouissances vulgaires, voilà pour le cœur ; la même façon d'élever les sujets en les ramenant à leurs principes, la même application consciencieuse à l'étude des détails, voilà pour l'esprit et pour la méthode ; le même défaut de familiarité et d'aisance, la même inaptitude à conquérir les hommes par la bonhomie, l'entrain, la saine popularité, voilà pour le caractère et la tenue. S'il y a plus de sobriété étudiée et aiguisée dans la manière de l'un, il y a, dans celle de l'autre, beaucoup plus d'ampleur, de facilité et de fécon-

dité. Au lieu d'une déshérence et d'un contraste, il y a eu transmission héréditaire et atavisme. Du riche héritage dont le fils a fait jouir le public avec une libéralité plus grande, une seule chose a été répudiée : l'idéologie, dont les *Souvenirs* du père offrent des traces assez nombreuses, dont il a fait lui-même ingénument l'aveu et exprimé le repentir et dont on aurait tort de voir la persistance dans l'attachement, traditionnel, mais non superstitieux, du fils au régime parlementaire. Peut-être est-ce à sa mère que celui-ci dut l'équilibre qui maintint ses vues sur la vie, l'humanité et le gouvernement à égale distance de l'empirisme et des chimères. Albertine de Staël avait surtout recueilli de sa mère la droiture d'esprit qui s'alliait chez M^{me} de Staël¹ à l'élan impétueux de la pensée et du sentiment, et en même temps une foi ardente dans les vérités religieuses auxquelles cette grande âme lassée était venue demander l'apaisement². Assez froide pour les luttes politiques qui passionnaient son entou-

1. *Souvenirs du duc Victor de Broglie*, I, 266.

2. *Lettres de la duchesse de Broglie*, pp. 263, 266, 278.

rage, très lettrée, bien que rebelle à certaines hardiesses, à certaines singularités du talent¹, tout se subordonnait chez Albertine au sentiment religieux, sentiment scrupuleux, inquiet², à la fois méditatif et sans cesse appliqué au perfectionnement moral. Elle en était tellement remplie qu'elle y revient sans cesse dans ses lettres à ses amis³ et qu'un lecteur moins avancé dans la spiritualité serait tenté de la trouver un peu prêcheuse⁴, si cette femme qui unissait les plus hautes et les plus aimables vertus, sensibilité, ingénuité, volonté, qui offrait dans sa personne l'image des unes et des autres, ne mettait sous le charme ceux qui la lisent presque autant qu'elle avait mis ceux qui la

1. Voyez son appréciation de Victor Hugo, *Ibid.*, 264.

2. *Ibid.*, 14. Cf. Bremond, *la Vocation de l'abbé de Broglie* dans les *Études des Pères Jésuites* du 5 juin 1901, qui écrit : «... toute vive de l'inquiétude qu'elle tenait de sa mère », tandis que Guizot, dans son étude sur Victor de Broglie insérée dans la *Revue des Deux Mondes*, écrit, au contraire, à tort, selon nous : « ... jamais en trouble intérieur... »

3. Lettres précitées de la duchesse de Broglie et celles qui font partie des *Souvenirs de Barante*.

4. Elle dit d'elle-même : « Vous m'êtes une occasion de prêcher. » (*Lettres de la duchesse de Broglie*.)

connurent¹. On ne peut douter que la foi religieuse, qui, avec plus de sécurité et de calme et dans une communion différente, domina également la vie d'Albert de Broglie, ne lui soit venue surtout de cette mère protestante qu'il perdit en 1838, alors qu'il n'avait encore que dix-sept ans, et à laquelle il dut encore plus d'une particularité morale qu'une psychologie plus largement documentée pourra sans doute préciser un jour. En effet, le milieu où fut élevé Albert de Broglie, tout en étant respectueux pour la religion, n'était pas propre à faire un croyant; le ton qui y régnait se ressentait des méfiances habituelles aux hommes politiques à l'égard de l'Église et du dilettantisme du commensal² profond et spirituel qui, depuis 1825 environ³, était

1. Les fragments de son mémorial insérés dans les *Souvenirs* de son mari, tome II, témoignent de la pénétration et du don de peindre qui la distinguaient. Voyez sur elle notamment Guizot, *Mémoires*, IV, 259; Guizot à M^{me} Lenormant, 30 octobre 1857, dans *les Années de retraite de M. Guizot*; Cousin, *la Jeunesse de M^{me} de Longueville*, in-18, pp. 6-7.

2. *Souvenirs* de M^{me} Anisson-Duperron, cités par Albert de Broglie dans son article sur elle dans *Histoire et Politique*, p. 303.

3. *Souvenirs de V. de Broglie*, II, 489.

entré dans la maison et y était très écouté : nous voulons parler de Ximenes Doudan. Quant au chef de la famille, il s'était, il est vrai, livré, dès 1824¹, avec sa consciencieuse application et en vue de l'éducation de son fils, à une étude comparée de la religion catholique et de la religion protestante, et cette étude l'avait amené à se convaincre de la supériorité de la première sur la seconde, à être même assez pénétré de cette supériorité pour concevoir le désir de convertir sa femme à la foi qu'il avait laborieusement conquise et d'y élever ses filles. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher de croire que la piété plus spontanée et plus expansive d'Albertine de Staël contribua plus encore que les sentiments un peu tardifs et, comme toujours, assez contenus de Victor de Broglie, à établir la vie de notre éminent prédécesseur sur un fonds de croyances religieuses réfléchies, solides et infuses dans les habitudes. Dans l'idée qu'elle se faisait de ce que devait être l'éducation de son fils, la duchesse de Broglie n'oubliait ni la patience, la profitable

1. *Souvenirs de V. de Broglie*, II, 448-454.

minutie, la méthode que donnent l'observation, l'expérimentation, la classification scientifiques, ni le sentiment des lignes et même des couleurs que développe le dessin, ni l'adresse physique. On la voit dans ses lettres se préoccuper de la prépondérance excessive des livres par rapport à l'apprentissage de la vie dans les études et les goûts du jeune homme, redouter que le souci exagéré de la forme ne fasse oublier au rhétoricien l'importance des questions prises en elles-mêmes¹. Ces inquiétudes ne devaient être justifiées qu'en partie. Personne moins qu'Albert de Broglie ne sacrifia les intérêts de la vérité à l'art de bien dire et une telle distinction dans la diplomatie, dans la politique, dans l'histoire ne va pas sans une connaissance pénétrante des hommes et des sociétés. La sollicitude maternelle n'en avait pas moins deviné le point faible de cette éducation raffinée. Assurément les exercices du corps n'y prirent pas une place assez grande pour triompher d'une

1. 300-301, 309, 340.

gaucherie et d'une distraction natives¹. Si Albert de Broglie connut les avantages de l'éducation publique, ce ne fut, croyons-nous, qu'en suivant comme externe les cours du collège Bourbon; il ne recueillit donc pas le fruit, chèrement payé parfois, de cette étroite camaraderie qui, unissant dans une vie commune des enfants très différents d'origine, de condition, d'intelligence et de caractère, assouplit et élargit l'esprit de famille, endurecit l'épiderme contre les rudes contacts de la vie, et, par la nécessité de s'adapter à tant de natures diverses, de composer avec elles, forme ce mélange d'éclectisme dans les idées, de banale sympathie dans les sentiments, de laisser aller dans les mœurs et dans le langage qui font le ton d'une société démocratique et qu'elle aime à retrouver chez ceux qui s'adressent à elle. Comment n'être pas, au contraire, un peu dépaysé quand on se trouve jeté dans une pareille société au sortir d'une éducation reçue dans un cénacle de famille aussi hospitalier aux idées nouvelles que fortement imbu des tradi-

1. Voyez cependant une lettre de Guizot à la duchesse de Broglie, 3 juillet 1836.

tions de l'ancienne monarchie et de celles du libéralisme doctrinaire, où aux leçons particulières de littérature et de philosophie données par des maîtres comme Adolphe Regnier et Adolphe Garnier et commentées en commun par le père et le fils¹ s'ajoutent, pour mûrir l'esprit, des conversations dont les interlocuteurs s'appellent, sans parler de l'hôte de la maison, Guizot, Rémusat, Barante, Villemain, Doudan, etc.? Albert de Broglie s'est représenté lui-même, à l'âge de sept ans, écoutant de toutes ses oreilles et appliquant toute son intelligence à comprendre ces conversations². Les lettres de Doudan nous le montrent dressant à onze ans, avec le plus grand soin, des tableaux généalogiques de toutes les races royales et annonçant ainsi la conscience qui assurera la solidité de ses travaux historiques; terminant avec succès, en 1840, ses études classiques, et abordant l'étude du

1. Lettre de Victor de Broglie à Guizot, 8 octobre 1838, citée par Guizot dans son article de la *Revue des Deux Mondes* sur le duc Victor de Broglie.

2. Article d'Albert de Broglie sur M^{me} Anisson-Duperron dans *Histoire et Politique*. Cf. article sur P. Andral dans ce même recueil, p. 332.

droit; faisant, à vingt et un ans, un voyage en Allemagne¹, dans ce pays dont la gloire et les relations personnelles de sa grand'mère, son goût propre pour la littérature et la philosophie germaniques, faisaient presque pour lui une seconde patrie intellectuelle. Ce fut peut-être dans ce séjour qu'il entreprit une traduction du *Systema theologicum* de Leibnitz, qui parut en 1844 et fut son premier ouvrage. Il devait rester fidèle à sa prédilection pour ce beau génie, comme le prouvent le travail publié en 1853, où il défendait l'authenticité du *Systema*², et son étude sur les relations de Leibnitz et de Bossuet, qui parut en 1860³.

A son retour d'Allemagne, Albert de Broglie entra dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères. En 1843, il était nommé deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid, où la France était représentée par le comte Bresson. Sous ce ministre, dont, près de soixante ans plus

1. *Lettres de Doudan*, III, 5, 54, 103.

2. *Un dernier mot sur la religion de Leibnitz*, dans *Questions de religion et d'histoire*, 2^e édit., in-18, 1863, II.

3. *Nouvelles Études de littérature et de morale*, 2^e édit., 1872, in-18.

tard¹, il saisissait l'occasion de proclamer la pénétration, l'autorité, la plume facile et brillante, l'initiative un peu risquée, il prit part à la longue négociation des mariages espagnols; mais il n'était plus en Espagne quand elle se dénoua, en 1847, à l'honneur de notre pays. Il avait quitté la légation au mois de janvier 1845 pour accompagner son père en Angleterre. Le duc Victor de Broglie avait reçu la mission de négocier avec le gouvernement britannique l'abolition du droit de visite; l'affaire délicate à laquelle le père et le fils se trouvaient associés fut encore un succès pour la diplomatie française. Après avoir pris un congé pendant lequel il se maria, Albert de Broglie fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Rome. Dans le ministre plénipotentiaire dont il devenait le collaborateur, notre jeune diplomate s'applaudissait de rencontrer un ancien ami de sa famille, un Italien, qui, ayant pris part à l'entreprise malheureuse de Murat contre les Autrichiens en 1815, avait été obligé de fuir à l'étranger la

1. *Le Dernier Bienfait de la Monarchie*, 1901, p. 288.

vengeance des vainqueurs ; qui, loin de son pays, en France comme à Genève, s'était toujours montré égal, par un mérite original, aux situations diverses qu'il avait conquises ; un homme d'État et un penseur ; un patriote et un catholique qui ne devait cesser de servir la France que pour donner sa vie à l'Italie. A l'attrait et au profit qu'il trouvait auprès de Rossi s'ajoutait, pour attacher Albert de Broglie à son nouveau poste, le spectacle d'un réveil national qui intéressait son libéralisme sans alarmer encore ses sentiments de chrétien. Il y eut là pour lui deux années d'une intimité féconde ; l'impression en vibre encore dans l'article à la fois pénétrant et indigné que lui arracha l'assassinat de Rossi¹.

Pendant qu'il jouissait de la confiance et des leçons d'un homme supérieur, la révolution de Février brisait sa carrière et la monarchie. Éloigné de la diplomatie par une catastrophe politique, il ne devait y être ramené que plus de vingt ans après par un désastre national vers

1. Voyez *Études morales et littéraires*, 1853.

lequel cette catastrophe avait acheminé notre destin. Premier secrétaire d'ambassade à trente ans, il pouvait se promettre une haute fortune dans les affaires publiques ; mais il était moins touché de la ruine de ses espérances que des hasards que courait son pays. La période qui, de 1848 à 1853 environ, vit passer si rapidement la France par la stupeur, par l'illusion, par le délire des utopies, par la résistance du malade qui ne veut pas mourir, par la lassitude et l'abandon de soi-même, correspondit, dans la carrière littéraire d'Albert de Broglie, la seule qui pendant longtemps devait lui être ouverte, à une période de polémique ardente et de méditations sociales plus sereines. Les écrits que lui inspirèrent plusieurs des grandes questions de ce temps-là, et qui furent ses débuts de publiciste, permettent de dire qu'il ne lui a rien manqué pour être dans le journalisme ce que Prévost-Paradol y fut plus tard ; mais c'est le journalisme qui lui aurait refusé le champ, le cadre dont on a besoin quand on joint, comme lui, l'habitude de s'élever dans tous les sujets aux idées générales à tant de verve et d'élo-

quence. Le régal littéraire que ces écrits nous procurent n'en fait pas le plus grand prix ; ils nous révèlent encore chez l'auteur la sagacité dans l'observation des maladies sociales, le coup d'œil et la hardiesse dans le choix des remèdes. Sans doute l'effondrement de la monarchie constitutionnelle était directement et suffisamment explicable par un accident ; mais qu'il eût suffi d'un accident pour renverser un gouvernement en apparence si fort, que les conséquences de cet accident n'eussent pas pu être conjurées, c'était en dehors de la politique qu'il fallait en chercher les raisons et Albert de Broglie n'était certes pas le seul qui l'eût compris. En même temps qu'il fait le procès aux deux régimes qui se sont succédé depuis la chute de la monarchie, il remonte aux conditions honorables et périlleuses que la Révolution a faites à tous les gouvernements ; il signale le peu de solidité du terrain qu'elle a laissé à leur établissement, la force matérielle et la faiblesse morale qu'ils ont héritées des destructions révolutionnaires et des fondations consulaires ; il indique ce qu'il y aurait à faire pour fortifier

leur résistance aux orages en enlaçant à leurs racines la végétation des intérêts individuels et collectifs.

Tout en admirant le progrès de l'unité politique et de l'égalité civile qui fait le caractère dominant de notre histoire, Albert de Broglie ne se résignait pas aussi facilement que les historiens les plus éminents de notre temps à la disparition des libertés locales, à l'absence de libertés générales, qui paraissent en avoir été le prix ; mais il n'avait garde de s'en prendre à la royauté, dont le rôle n'était pas de faire vivre des institutions destinées à contrôler et à limiter son pouvoir : il en accusait surtout l'incapacité politique du Tiers-État, devenu la nation elle-même, son empressement à servir le gouvernement plutôt qu'à le contenir. Il ne pouvait parler de la Révolution ni en hiérophante ni en exorciste ; il y voit simplement ce qu'on arrive de plus en plus à y voir, l'issue précipitée et violente d'une évolution séculaire dont le terme pacifique était déjà visible. Il constate, comme tout le monde, qu'en fondant un ordre civil nouveau, elle n'a accompli que la moitié de sa

tâche et confesse qu'il a cru, comme beaucoup d'autres, que l'établissement de la monarchie constitutionnelle en avait réalisé l'autre moitié¹. Les événements semblent bien lui avoir donné tort. Au lieu d'une révolution accomplie, c'est une révolution qui commence; au lieu d'une démocratie qui, en ouvrant au mérite une carrière sans entraves, croyait avoir été jusqu'au bout de son principe et avoir fait à la société tout le bien que celle-ci pouvait en attendre, c'est une démocratie nouvelle, une démocratie à rebours qui subordonne le mérite au nombre et semble n'avoir d'autre avenir que de subir le joug des instincts les plus grossiers, de la dépendance la plus servile, de l'abdication la plus honteuse. Albert de Broglie retrouve, dans la constitution qu'elle vient de se donner, l'ignorance et la maladresse qu'elle met dans toutes ses œuvres : cette constitution unit la responsa-

1. *Du Caractère général de l'histoire civile en France* (janvier 1854). — *De l'État de l'opinion publique sur la Révolution de 1789* (février 1855), dans *Questions de religion et d'histoire*. — Cf. *Antonio Perez et Philippe II* (juin 1846), dans *Etudes morales et littéraires*, in-8, 1853, p. 265. — *Richelieu et la Monarchie absolue* (octobre 1884), dans *Histoire et Diplomatie*.

bilité ministérielle, qui est la condition de l'irresponsabilité monarchique, avec la responsabilité présidentielle, qui est de l'essence des républiques; elle n'échappe à la confusion du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif qu'en organisant leur conflit. A la vue de ces dangereuses contradictions, Albert de Broglie se demande si les auteurs de la Constitution de 1848 se sont jamais bien rendu compte du concert indispensable à établir entre l'organisation politique et le principe, héréditaire ou électif, qui préside au gouvernement, et s'il suffit à leurs yeux, pour que la France soit en république, que les républicains soient au pouvoir¹. Il reconnaît encore la démocratie nouvelle dans la politique sentimentale et périlleuse, si les nations étrangères n'étaient si occupées chez elles, de la république à ses débuts et il l'oppose à la politique pacifique et nationale, sans faiblesse et sans jactance, qu'il a servie². Après avoir établi qu'en l'absence du

1. *Du Dernier Conflit entre l'Assemblée et le président de la République* (Revue des D. M., 15 février 1849).

2. *De la Politique étrangère de la France depuis la révolution de Février* (Revue des D. M.).

pouvoir héréditaire il n'y a plus ni harmonie dans le jeu des institutions ni tradition dans la politique extérieure, il ne s'arrête pas à cette conclusion décourageante. Sans immoler les objections de sa raison, les inquiétudes de son patriotisme au droit politique nouveau qui n'exclut pas pour ceux qui viennent d'en être investis — les journées de Juin l'ont naguère démontré une fois de plus — le droit à l'insurrection, il accepte virilement ce droit nouveau comme un fait qui dominera désormais la lutte éternelle de la liberté et du despotisme, de l'ordre et de l'anarchie, et il se demande comment ce fait pourra se concilier avec la stabilité et la liberté qui se partagent également son attachement. C'est alors que, des institutions politiques dont il vient de faire ressortir l'incohérence et les périls, son regard s'étend sur les institutions sociales, sur le tempérament, les mœurs qui fournissent aux premières un sol résistant ou mobile. Comment s'étonner, en voyant combien la structure organique et morale de notre pays a résisté à tant de révolutions et de traitements, comment s'étonner de

trouver sous la plume d'Albert de Broglie des observations et des vœux que nous avons lus ailleurs? Comment s'étonner de le voir déjà souhaiter une société où les fonctionnaires, les déclassés et les utopistes auraient été moins nombreux, où les créateurs de la richesse publique et les esprits formés à l'école des affaires l'auraient été davantage, où la répartition de l'activité nationale entre les professions libérales et les professions utilitaires aurait été moins inégale, où des foyers d'autonomie locale auraient su retenir bien des ambitions attirées par la capitale, où des institutions provinciales vivantes et populaires auraient pu fortifier le gouvernement et le soustraire aux risques des coups de main, où l'administration, au lieu d'être nomade et comme superposée à la population, aurait été recrutée sur place parmi les propriétaires?... De tous les organes de la vie sociale que peut menacer la crise dont il est l'observateur anxieux, ce n'est ni la religion, ni la famille, ni la propriété¹, ni même le pou-

1. Voyez cependant un éloquent article sur la propriété (nov. 1848) dans les *Etudes morales et littéraires*.

voir politique qui occupent le plus Albert de Broglie, qui lui inspirent les vues les plus originales, les projets de réforme les plus arrêtés : c'est l'enseignement public. C'est à la réforme de l'enseignement public qu'il rattache la nouvelle classification qu'il voudrait voir présider à la vie nationale, l'équilibre rassurant où il voudrait voir la société se fixer ; c'est en partie la décentralisation universitaire qui doit, dans son plan, frayer la voie à la décentralisation sociale. En même temps qu'il applaudit¹ à la loi Falloux, qui vient d'introduire dans la législation la liberté d'enseignement, il montre pour l'enseignement de l'État une sollicitude éclairée et en avance sur son temps en exprimant le vœu, en imaginant les conditions d'existence d'Universités complètes substituées à des Facultés isolées, d'un enseignement classique allégé des non-valeurs qui l'alourdissent et le paralysent, d'un apprentissage professionnel remplaçant pour les instituteurs les écoles normales primaires, d'un enseigne-

1. *De l'Instruction publique en France* (nov. 1849), dans *Etudes morales et littéraires*.

ment des sciences politiques, dont la fondation devait faire longtemps après tant d'honneur à l'initiative privée, en faisant enfin du corps universitaire la cheville ouvrière d'une société mieux distribuée. Le respect et l'attachement qui s'unissent chez lui à la clairvoyance quand il parle de l'Université, on les retrouve encore quand, en juin 1852, il la défend contre le décret qui vient de soumettre la carrière de ses professeurs au bon plaisir ministériel, quand il combat pour la haute culture de l'esprit français menacée par la bifurcation¹.

En même temps que les questions et les événements contemporains inspiraient à Albert de Broglie des pages où nous avons vu se dessiner quelques-unes des idées fondamentales auxquelles il restera fidèle, il s'appliquait à une œuvre plus mûrie, plus désintéressée et plus durable. Ce fut, en effet, en 1856 que parut la première partie de *l'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*². En choisissant, pour

1. *Les Dernières Réformes de l'instruction publique* (juin 1852), dans *Études morales et littéraires*.

2. 6 vol. in-8, 1856-1866.

se mesurer avec lui, un si beau sujet, Albert de Broglie obéissait à l'une des préoccupations les plus constantes de son esprit. Chrétien et libéral, il éprouvait le besoin de savoir et de montrer comment le christianisme et la liberté s'étaient trouvés des premiers rapports du pouvoir civil et du pouvoir religieux, alors qu'après avoir été confondus par le polythéisme, puis séparés par le christianisme, ils se rapprochaient pour la première fois en restant distincts. Il avait à cœur de savoir et de montrer comment l'Église, après avoir tiré tant de force des persécutions, avait résisté aux épreuves diverses et également redoutables de la faveur, de l'hérésie, d'une restauration officielle du polythéisme, d'une domination définitivement assurée. Dans ces premiers rapports, dans ces premiers conflits entre le despotisme le plus savamment organisé et en même temps le plus miné dans ses fondements qui fut jamais, et l'association spirituelle la plus libre et la plus expansive, il croyait trouver un grand exemple de la supériorité de la pensée sur la force, les titres de l'Église au gouvernement moral des

sociétés, la légitimité de cette tutelle que les sujets désespérés de l'Empire et les populations barbares de l'Europe centrale et septentrionale avaient été d'accord pour lui déférer.

Mais la pensée qui l'avait attiré vers ce sujet, l'amour filial pour l'Église avec lequel il l'abordait, n'allaient-ils pas être un écueil pour son impartialité? N'allaient-ils pas lui faire méconnaître la vitalité et les bienfaits de la civilisation païenne? Sans doute Albert de Broglie s'est peu étendu sur le bonheur dont la *paix romaine* a fait jouir l'humanité, sur les progrès de cette civilisation vers une conception plus large et plus humaine de la vie et de la société, vers une législation plus équitable et plus douce; mais, pour le lui reprocher, il faudrait oublier quel a été son dessein, tel qu'il ressort du titre même de son ouvrage. Albert de Broglie n'a pas voulu faire, après Gibbon, l'histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain, il n'a pas voulu davantage faire, avant Renan, celle des origines du christianisme. L'objet propre de son entreprise, c'est de raconter la conquête pacifique de la société et de

l'État par le christianisme et les premiers malentendus, les premières luttes entre les deux pouvoirs que le christianisme a mis en face l'un de l'autre, dont Constantin a fondé l'alliance, dont l'harmonie est subordonnée aux vicissitudes de l'orthodoxie et de l'hérésie et aux préférences dogmatiques des princes, dont la conciliation sollicite l'effort constant et reste le plus difficile problème des sociétés modernes. Tel est le drame qu'Albert de Broglie se propose de mettre sous nos yeux et dont l'intérêt ne vieillira jamais.

Au moment de le dérouler devant nous, d'en ranimer les passions et les personnages, il a pensé qu'il serait utile de résumer dans un prologue le développement historique, la destinée parallèle de l'Empire et de l'Église pendant les trois siècles qui précèdent le début de l'action. Dans quelques pages d'une saisissante simplicité, il montre l'Empire faisant de tous ses sujets des citoyens, le polythéisme ouvrant son Panthéon à tous les dieux étrangers et, par ce cosmopolitisme civil et religieux, préparant la voie à la diffusion du christianisme. En regard

de la transformation de la Rome patricienne en une cité universelle, Albert de Broglie nous fait assister à l'édification d'une autre cité, toute spirituelle celle-là, mais non moins vaste et non moins ouverte; il recueille pieusement l'empreinte laissée par Jésus-Christ sur l'âme de ses disciples qui fut à l'origine tout le christianisme; il montre la vertu organique de la tradition évangélique créant une autorité dogmatique et une hiérarchie religieuse, les dogmes de l'incarnation et de la grâce sortant de l'enseignement apostolique de saint Jean et de saint Paul mieux éclaircis et plus complets, le christianisme s'emparant des âmes par la renaissance morale qu'il leur apporte, par sa résistance héroïque aux persécutions, s'adaptant, dans la mesure compatible avec sa foi et sa morale, à l'organisme de la société romaine, en acceptant, sous la même réserve, les devoirs, en remplissant les classes, se répandant dans les armées, dans l'administration et jusque dans le palais impérial, se propageant tellement qu'il lasse la persécution et arrache à Galère l'édit de tolérance.

Avec le triomphe officiel du christianisme commence le véritable sujet de l'ouvrage d'Albert de Broglie, et ce triomphe a beau se présenter comme le fruit de la maturité des temps, il est inséparable de la personne de Constantin, qui l'a consacré. Les événements auxquels Constantin a attaché son nom, l'adoption du christianisme comme religion d'État, la fondation du Bas-Empire, ont eu une telle influence sur l'histoire du monde que l'homme, rapproché de l'œuvre, a paru rapetissé. C'est une impression contre laquelle l'équité doit nous défendre. Constantin a aidé la civilisation encore hésitante dans son cours à se frayer un lit nouveau où elle devait porter la fécondité à des terres vierges ou épuisées. S'il n'a pu prévoir toutes les conséquences de son œuvre, rien n'autorise à lui contester le mérite d'en avoir compris l'opportunité et la portée immédiate. Par son intelligence de l'avenir et l'impulsion décisive qu'il a imprimée à une révolution bienfaisante qui était encore arrêtée par tant d'obstacles, il a pris place parmi les initiateurs, bien au-dessus de ceux qui ont déployé, dans des

voies battues ou dans des impasses, des vertus et des mérites plus grands que les siens. On ne trouvera pas dans l'ouvrage d'Albert de Broglie un portrait proprement dit de Constantin, mais une succession de coups de pinceau qui, éclairés par l'exposé de son rôle historique, atteignent la ressemblance qu'on peut se flatter d'atteindre : c'est, autant qu'un esprit politique, une âme impressionnable, mobile, impétueuse, ouverte au mysticisme, un croyant sincère en dépit de ses crimes et de son baptême tardif, se piquant de convertir les autres, d'être l'interprète fidèle, éloquent et persuasif de la saine doctrine, une nature aux violents contrastes qu'Albert de Broglie dépeint admirablement d'un mot en le comparant à Clovis après Tolbiac¹.

Le long règne de Constantin ne s'était pas écoulé que l'Église apprenait à ses dépens, du prince même qui avait placé l'Empire sous la protection du Dieu des chrétiens et sanctionné de son autorité le symbole de Nicée, ce que son

1. *Deux Portraits de Constantin*, dans *Histoire et Diplomatie*, in-8, 1889.

alliance avec le pouvoir civil pouvait coûter à son indépendance. Son histoire, sous le règne de Constance, est celle de ses divisions, des persécutions dont sont victimes Athanase et les autres défenseurs de la foi de Nicée, de l'adoption officielle du formulaire de Rimini, œuvre d'équivoque, de faiblesse et d'oppression qui établit, au profit du semi-arianisme, une apparente unité. En détruisant celle de la substance divine qui forme, avec la distinction des personnes, tout le dogme de la Trinité, en faisant descendre le Fils de la consubstantialité à la similitude, la profession de foi de Rimini introduisait dans le christianisme un dieu inférieur et, avec lui, le principe du polythéisme. En même temps que le polythéisme se glissait sans être aperçu au cœur de la religion nouvelle, celle-ci, par ses divisions, par ses disputes en apparence puériles qui roulaient, c'est bien le cas de le dire, sur un iota (*ὁμοιούσιος, ὁμοούσιος*), par ses complaisances pour le pouvoir séculier, donnait prise au ridicule et au mépris de ses adversaires. Ceux-ci avaient d'ailleurs pour eux la majorité numérique, les traditions du patriotisme, le

prestige d'un glorieux passé, l'éclat de la philosophie, des lettres et des arts. Que leur religion fût ramenée au pouvoir par une de ces révolutions militaires qui étaient si fréquentes dans l'Empire, et la force qu'une doctrine tire toujours de la faveur gouvernementale, repassant de son côté, viendrait s'ajouter à tant d'avantages. Ce coup de fortune se produisit en 361.

Jamais, malgré la force que le polythéisme empruntait encore à une longue possession, entreprise plus contraire au mouvement désormais irrésistible des idées ne fut servie avec plus d'ardeur, plus de vertus et plus de talents que l'entreprise de Julien. Ayant rendu pleine justice à tant de mérites perdus, Albert de Broglie était à son aise pour faire ressortir l'incohérence du néo-paganisme élaboré par l'école d'Alexandrie et érigé par Julien en religion d'État, la contradiction entre l'épuration prétendue du vieux polythéisme et la multiplication des pratiques et des rites répugnants ou ridicules par lesquels l'initié devait s'élever à la contemplation du Dieu triple et un. Aveuglé

par sa haine contre le christianisme, dénué de ce sentiment des situations qui est souvent refusé aux hommes d'une laborieuse distinction, Julien ne se rendait pas compte que la sève fournie pendant longtemps au polythéisme par les traditions nationales était à peu près épuisée, que l'humanité se détachait de son vieil anthropomorphisme, qu'elle éprouvait le besoin d'un dieu élevé au-dessus des passions humaines et cependant compatissant et secourable aux misères et aux faiblesses de ses créatures, que le néo-platonisme ne pouvait trouver mieux, pour répondre à ce besoin, que le christianisme avec son rédempteur, son médiateur, sa coopération de la grâce et de la volonté ; que les vieilles religions matérialistes ne pouvaient se débarrasser, malgré la régénération qu'on essayait de leur infuser, du vieux limon de naturalisme où plongeaient leurs racines, qui avait fait jadis leur vigueur et qui faisait avorter maintenant les produits de leurs croisements les plus ingénieux avec la philosophie.

Comme il arrive souvent, Julien servit de plus d'une façon la cause qu'il avait voulu com-

battre. Le désastre où il périt et qui imprimait sur les enseignes romaines, que ne surmontait plus le monogramme du Christ, une tache aussi honteuse que les défaites de Varus et de Valérien, apparut comme la condamnation de son entreprise; d'autre part, orthodoxes et hérétiques s'étaient sentis également menacés par elle, et le danger commun les avait rapprochés. Jovien ne régna que le temps de ramener le corps de Julien et les troupes vaincues. Le fanatisme arien de Valens, la neutralité religieuse qui s'associait chez Valentinien à une autorité dans le gouvernement poussée jusqu'à la cruauté, à une vigilance victorieuse contre les Barbares, ne firent que retarder la décadence irrémédiable de l'Empire, le triomphe assuré de l'Église. Jusque-là les pratiques magiques, le culte privé et clandestin avaient été seuls frappés d'interdiction par les empereurs chrétiens, le culte public et traditionnel avait été respecté. Avec Gratien, avec Théodose, le zèle officiel, de plus en plus stimulé par celui de la population, ne s'arrête plus devant les monuments et les souvenirs de la grandeur nationale; la dotation

de l'ancien culte est supprimée, les propriétés des temples sont réunies au fisc, la statue de la Victoire, qui veillait dans le Sénat sur la fortune du peuple romain, est enlevée, le Sérapéum d'Alexandrie est démoli et l'insignifiance des protestations et des résistances provoquées par ces atteintes à un culte si intimement lié à la vie publique et domestique indique que le polythéisme a perdu son empire sur les classes éclairées, moyennes et urbaines, qu'il ne lui restera bientôt plus d'autre asile que la population rurale qui lui vaudra son nom de paganisme.

En même temps que, grâce aux progrès de la foi chrétienne, des attentats, qui naguère auraient paru sacrilèges, peuvent s'accomplir presque en silence, par une corrélation naturelle, le rôle de l'Église grandit dans la société. Déjà, sous Constance, nous avons vu un saint Athanase, un saint Basile tenir en échec le pouvoir civil en opposant leur popularité aux fonctionnaires et aux eunuques du palais ; mais c'était l'orthodoxie, dont ils étaient par mission les interprètes et les gardiens, qu'ils défen-

daient, c'étaient les prétentions et les intrusions de l'État sur le domaine théologique qu'ils repoussaient. Avec saint Ambroise, on voit quelque chose de nouveau, on voit l'Église, qui tout à l'heure contestait simplement à l'État le droit de se faire théologien, étendre sa juridiction sur des mesures de gouvernement, évoquer à son tribunal spirituel des actes de la souveraineté séculière, et, si Ambroise n'était étranger à toute visée théocratique, s'il ne croyait obéir qu'à ses devoirs de pasteur envers un fils égaré¹, ce patricien, si pénétré de la grandeur de l'ancienne Rome, si confiant dans sa perpétuité, pourrait être considéré, dans ses rapports avec Théodose, comme le précurseur des Grégoire VII et des Innocent III.

Entre la destinée de l'Église et celle de l'Empire, l'histoire ne devait pas établir la solidarité qui les unissait dans l'attachement et les espérances de l'évêque de Milan. La fortune de la première, loin de profiter au second, sembla

1. Voyez un article du P. Matignon sur l'ouvrage du duc de Broglie, dans les *Études des Pères Jésuites*, année 1866, p. 565.

plutôt en précipiter la ruine. La dissolution de l'Empire devenu chrétien touche même à l'un des plus graves problèmes que l'historien de ses rapports avec l'Église peut rencontrer devant lui. Ce problème, un des esprits les plus élevés de notre temps, Tocqueville, l'a soulevé à propos de l'ouvrage d'Albert de Broglie : « Pourquoi, écrivait-il à celui-ci dans une lettre du 20 juillet 1856 où il rendait l'hommage le plus flatteur à la première partie de son ouvrage, la seule parue à cette date ; pourquoi la religion chrétienne, qui, sous tant de rapports, a amélioré l'individu et perfectionné l'espèce, a-t-elle exercé, surtout à sa naissance, si peu d'influence sur la marche de la société ? Pourquoi, à mesure que les hommes devenaient individuellement plus humains, plus justes, plus tempérants, plus chastes, paraissaient-ils devenir chaque jour plus étrangers à toutes les vertus publiques, de telle sorte que la grande société nationale semble plus corrompue, plus lâche, plus infirme dans le même temps où la petite société de la famille est mieux réglée ?... Car enfin nous ne prenons ni l'un ni l'autre au

pieu de la lettre, et comme règle de morale publique, de rendre à César ce que nous lui devons sans examiner quel est César et quel est le droit et la limite de sa créance sur nous¹... » Et Tocqueville ajoute que le duc de Broglie « avait touché ce sujet en plus d'un endroit, mais jamais à fond ». Cela est vrai. Si cette apparente anomalie historique n'a pas échappé à l'auteur de *l'Église et l'Empire romain*, si l'on peut même tirer de son ouvrage, en rapprochant les passages² qui s'y rapportent, l'explication qu'il en donnait, il ne l'a nulle part abordée de front de façon à justifier l'Église de son indifférence ou de son impuissance en face de la crise sociale où périssait l'Empire. Tocqueville n'est pas le seul qui ait été frappé du contraste entre la grandeur de l'œuvre morale de l'Église et sa stérilité politique. Dans la froideur, nous allons dire la mauvaise humeur, avec laquelle Victor Duruy raconte le triomphe du christianisme, il y a la rancune d'un admirateur des Antonins contre une révolution qui,

1. *Correspondance de Tocqueville.*

2. Voy. notamment 1^{re} partie, t. II, p. 276.

en perfectionnant la moralité privée et sociale, n'a pas su faire revivre les vertus publiques de la vieille Rome et transformer en citoyens les sujets dégénérés des empereurs. A vrai dire, c'est un peu partout qu'on rencontre, soit sous la forme de regrets, soit sous la forme de griefs, ces préventions plus ou moins justifiées sur l'indifférence ou même la méfiance de l'Église à l'égard des institutions qui font les grands peuples et les peuples libres. Albert de Broglie, qui ne les partageait pas, qui croyait, au contraire, que la liberté devait beaucoup à l'Église et que l'Église avait beaucoup à attendre de la liberté, aurait dû mettre, ce semble, une complaisance particulière à expliquer pourquoi l'influence moralisatrice du christianisme n'avait pas réussi à créer des vertus et des institutions publiques assez vivaces pour empêcher la dissolution de l'Empire et l'invasion des Barbares.

C'est, d'ailleurs, de toutes les exigences de son sujet, la seule à laquelle Albert de Broglie n'ait pas satisfait avec une ampleur suffisante. La sincérité et la clairvoyance de la critique, l'abondance des idées générales auxquelles le lecteur

se trouve toujours élevé sans effort, la vérité des caractères qui ressort beaucoup plus de l'action et de touches détachées que de portraits d'ensemble où entrerait facilement une part de fantaisie et de convention ; la variété, plus réelle qu'apparente, des tons dans une élégance noble, aisée et soutenue ; de temps en temps un accent personnel, une émotion éloquente que la réserve la plus discrète n'a pu entièrement comprimer et qui laisse voir à quel point les convictions les plus chères de l'homme sont engagées dans l'ouvrage, tout cela a assuré à l'histoire de *l'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, dans l'ordre scientifique, un rang qui est reconnu par les historiens de l'Église les plus compétents et les plus récents¹ et, au point de vue littéraire, un attrait que les variations du goût n'ont pas diminué.

Un sujet qui a occupé un écrivain pendant dix années de sa vie ne peut jamais lui devenir indifférent. Albert de Broglie témoigna de son persévérant intérêt pour le siècle dont il

1. Voyez notamment Paul Allard, *le Duc de Broglie historien de l'Église*, dans *le Correspondant* du 10 février 1901.

avait écrit l'histoire, en reprenant la plume pour discuter avec ses contradicteurs ou avec ceux qui pensaient sur cette histoire autrement que lui. C'est ainsi qu'il s'efforçait d'établir, contre M. de Pressensé, l'origine apostolique de l'autorité et de la hiérarchie ecclésiastiques¹; c'est ainsi qu'il se défendait, contre Dom Guéranger, d'avoir sacrifié, dans l'explication du triomphe du christianisme, l'action providentielle aux causes secondes et purement humaines²; c'est ainsi qu'il maintenait, contre Victor Duruy, la fidélité de son portrait de Constantin³; c'est ainsi enfin que, sollicité par un homme de cœur et de talent, M. Henry Joly, d'apporter à la collection de portraits de saints que celui-ci avait entreprise l'éclat de son nom, il n'hésitait pas à refaire ce qu'il avait déjà si bien fait; à reprendre dans son grand ouvrage la figure du grand évêque

1. *Etat de la critique protestante sur l'Eglise et ses origines*, dans *Nouvelles Etudes de littérature et de morale*.

2. Réponse aux attaques du R. P. Guéranger sur l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire au IV^e siècle* (novembre 1856), dans *Questions de religion et d'histoire*.

3. *Deux Portraits de Constantin*, dans *Histoire et Diplomatie*.

patricien qui avait fait incliner le pouvoir suprême devant la loi de la conscience, et à faire revivre une seconde fois saint Ambroise¹ dans un récit entraînant.

Tout en faisant l'histoire des relations de l'Église et de l'État au iv^e siècle, Albert de Broglie se préoccupait vivement de ce qu'elles devenaient de son temps et de la situation qui en résultait pour la religion. Au début du second Empire, l'un et l'autre paraissaient très bien s'entendre. Un grand nombre de catholiques croyaient que, pour assurer à la religion toute l'influence qu'ils demandaient pour elle, un souverain absolu, bien conseillé et bien inspiré, valait décidément mieux qu'un régime de libre discussion et que, pour acquérir dans ce souverain un serviteur fidèle de l'Église, aucune tactique n'était meilleure que de lui payer d'avance ses services par un appui sans réserve, par des démonstrations chaleureuses de dévouement. Ils estimaient que la société devait faire pénitence de ses mauvais dépor-

1. *Saint Ambroise*, 1 vol. in-8.

tements et que cette pénitence devait consister à se priver du libertinage d'esprit qui l'y avait entraînée; or, sous ce nom, ils rangeaient plus d'une chose à laquelle cette société tenait beaucoup. L'anathème hautain, lancé par Lamennais contre elle et contre tout ce qui lui est cher, était comme monnayé quotidiennement, pour une circulation plus étendue, en pièces frappées à fleur de coin par un journaliste qui assaisonnait la hauteur sacerdotale et la gouaillerie plébéienne dans un style trempé aux meilleures sources. Pour se défendre contre la séduction du talent et l'ascendant de la force, le catholicisme pouvait s'appuyer sur des traditions récentes plus honorables pour lui, plus conformes à son véritable esprit, plus favorables en somme à son influence. L'écho vibrait encore des accents de Lacordaire, de Ravignan, de Montalembert et d'Ozanam et le scepticisme politique, le besoin de sécurité, nés de la chute d'une monarchie constitutionnelle et des périls d'une république, n'effaçaient pas dans toutes les âmes la conception que les initiateurs de la renaissance religieuse, inaugurée vers

1835¹, s'étaient faite du catholicisme et qui voyait en lui l'âme de la vie sociale, dont les exigences, contenues et purifiées par lui, devenaient légitimes. Au premier rang de ceux qui l'envisageaient ainsi, qui s'alarmaient de le voir solidariser avec les destinées du nouvel empire et avec les thèses les plus hasardées et les plus irritantes, se trouvait Albert de Broglie. Uni à d'autres catholiques, mécontents, comme lui, de cette apologétique compromettante, il songea à consacrer à la défense mieux comprise du catholicisme un recueil périodique et, comme ses amis et lui n'avaient aucune chance d'obtenir du gouvernement impérial l'autorisation nécessaire pour le créer, ils adoptèrent, en 1855, une revue déjà existante, *le Correspondant*, qui, fondée en 1829, ayant retrouvé en 1843, après une courte éclipse, une périodicité régulière², avait toujours défendu la cause du catholicisme

1. Thureau-Dangin, *l'Eglise et l'Etat sous la monarchie de Juillet*, 1880, in-18. An. Leroy-Beaulieu, *les Catholiques libéraux*.

2. Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, 169-171, note 1 et annexe I. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, 250.

et de la liberté, et continue encore à la défendre aujourd'hui.

Ce fut au prince de Broglie que fut confié le soin d'expliquer au public l'intérêt que des hommes comme Falloux, comme Montalembert, comme Cochin, comme lui-même entendaient servir dans *le Correspondant*. Son article¹ est donc le manifeste de ce qu'on appelle d'un nom équivoque, mais consacré, le *catholicisme libéral*, et c'est en même temps une déclaration de ses principes personnels sur ce problème des rapports de la raison et de la foi, de l'Église et de la société contemporaine, qui l'a tant préoccupé, sur lequel il est revenu si souvent et toujours pour exprimer sa confiance dans son équitable et pacifique solution. C'est donc en partie par un résumé de cet article que nous chercherons à faire comprendre comment devait s'accomplir à ses yeux la conciliation de ces puissances rivales.

Albert de Broglie commence par constater le refroidissement religieux qui a coïncidé avec le

1. *Des Caractères de la polémique religieuse actuelle* (janvier 1856), dans *Questions de religion et d'histoire*, II, 145.

rétablissement de l'Empire et qui a amené un certain nombre des survivants et des héritiers du mouvement catholique dont les quinze dernières années de la monarchie de Juillet ont été témoins, à se grouper pour essayer, par un appel régulier au public, de le faire revivre. Il aperçoit les symptômes de ce refroidissement dans le ton moins sympathique, moins respectueux de la presse élevée à l'égard du catholicisme, dans l'hostilité moins contenue de la presse révolutionnaire, dans le langage protecteur et un peu dédaigneux de la presse officieuse, et de cette altération dans les sentiments de la presse, il conclut à une altération dans ceux du public. Il explique ce changement par la sécurité que le nouveau régime a donnée aux intérêts matériels, par la passion pour les affaires qu'a enfantée cette sécurité. Il l'explique aussi par l'esprit et le ton de la polémique religieuse. Cet esprit, c'est celui qui consiste à glorifier l'Église de toutes les incriminations de la presse hostile, à en reconnaître par là le fondement, à faire le jeu des adversaires de la religion et à en éloigner une foule de bonnes volontés encore

hésitantes qui se trouvent placées par cette polémique dans l'alternative de rester sur le seuil du sanctuaire ou de ne le franchir qu'en se prêtant à l'abjuration de tout ce qui nous attache à notre temps.

Entre la foi et la raison, Albert de Broglie n'accepte pas l'antagonisme dont triomphent également les partisans exclusifs de l'une et de l'autre. La raison est l'auxiliaire de la foi, la foi supplée aux forces insuffisantes de la raison. La raison conduit par ses seules ressources à des vérités que la foi enseigne ou révèle ; mais, réduite à elle-même, elle est impuissante à s'élever jusqu'à la vérité universelle qui renferme le secret de la destinée humaine comme à rendre sensibles au cœur, à vivifier et à féconder, au profit de la morale, les vérités partielles qu'elle a découvertes. La philosophie, qui n'accepte d'autre guide que la raison, et la religion, qui demande à la foi des lumières surnaturelles, ne doivent se traiter ni en étrangères ni en ennemies, elles ne doivent ni s'ignorer ni vivre séparées en échangeant des politesses ; elles doivent s'associer intimement

dans une tâche commune jusqu'au jour où cette tâche reste exclusivement dévolue à la foi. Ce n'est naturellement qu'avec la philosophie spiritualiste que peut se produire cet accord temporaire et c'est à l'occasion de l'effort fait par l'un des représentants les plus populaires de cette philosophie, c'est à l'occasion du livre de Jules Simon sur la religion, qu'Albert de Broglie a essayé de démontrer l'insuffisance de cette religion à satisfaire les besoins religieux de l'individu et de la société. Entre le Dieu de la religion naturelle, dont la providence ne se manifeste que par les lois incommutables qu'il a tracées, et l'humanité opprimée par le sentiment de sa faiblesse et cherchant au-dessus d'elle-même un appui, Albert de Broglie place un médiateur, c'est-à-dire le christianisme tout entier. C'est dire que pour combler ce vide immense, pour rapprocher l'homme de Dieu, c'est en grande partie sur la foi, sur la tradition, sur l'autorité des Écritures qu'il s'appuie. La raison n'intervient ici que par l'examen des témoignages qui font toujours le fondement de la certitude historique, mais que la foi fait accepter

alors même qu'ils sont en contradiction avec les lois naturelles¹.

Pas plus d'incompatibilité, pour Albert de Broglie, entre l'Église et la société contemporaine qu'entre la foi et la raison. L'Église n'est pas l'adversaire des besoins et des conquêtes de cette société, elle ne prétend qu'à les régler, à les soumettre à l'empire des devoirs qu'elle a reçu la mission d'enseigner et de faire prévaloir dans les relations humaines. Elle a proclamé entre tous les fidèles l'égalité naturelle, elle s'en est inspirée dans son recrutement. Elle a représenté, dans les périodes où a dominé en partie la violence, au moyen âge, par exemple, l'indépendance morale en face de la force matérielle, et les rigueurs qu'elle a exercées elle-même contre les hérétiques prouvent seulement qu'institution humaine par sa composition en même temps qu'institution divine par son origine, elle n'a pas pu se soustraire aux conditions de ces temps troublés. C'est seulement à ce

1. *La Religion naturelle. — De l'Apologétique chrétienne au XIX^e siècle* (mars 1851); dans *Études morales et littéraires*, 370.

prix, d'ailleurs, qu'elle a pu, à une époque où la force était souveraine, sauvegarder la civilisation dont Albert de Broglie la considère comme la dépositaire. Ce sont là, au surplus, des questions historiques que l'on peut trancher comme on voudra, en y mettant les scrupules d'impartialité requis par les lumières et la moralité relatives des sociétés qui ont précédé la nôtre, mais qui, de quelque façon qu'on les tranche, n'ont rien à faire avec l'incompatibilité prétendue entre l'Église et la liberté civile, politique et religieuse dans les sociétés soumises au règne des lois, dans nos sociétés. L'histoire ancienne de l'Église, son histoire récente témoignent également qu'elle a su vivre avec les libertés publiques, qu'elle a su même en vivre, que, placée au-dessus de tous les régimes politiques, échappant à leur instabilité, ayant la même mission à remplir sous les gouvernements absolus que sous les gouvernements constitutionnels, le besoin qu'elle a, pour l'accomplissement de cette mission, des libertés publiques, doit lui donner pourtant une préférence pour les seconds. Son œuvre est indépendante des sys-

tèmes politiques qu'elle a reconnus et dont elle s'est servie; cette œuvre, il ne faut la chercher que dans le progrès qu'elle a, sous les plus défectueux, fait accomplir à la moralité humaine. Contre tous ceux qui essaient de la lier, comme à sa forme nécessaire et parfaite, à une philosophie, à une organisation sociale particulière, telles que la philosophie de saint Thomas, les institutions du moyen âge, Albert de Broglie s'inscrit en faux. Indulgent, ou plutôt équitable, nous l'avons vu, pour certaines alliances qui ont été imposées à l'Église par la violence des temps, il n'a plus que des sévérités pour d'autres qui ont été contractées dans des sociétés pacifiées. Dans la nôtre, Albert de Broglie redoute surtout pour l'Église le pacte avilissant qui l'amènerait, en échange de la domination spirituelle, à travailler à l'engourdissement des âmes, au développement de l'indifférence politique. C'est le danger du moment où il trace le programme qui rallie ses amis et lui, c'est ce danger qu'il aperçoit dans le privilège d'enseigner laissé à l'Église après la suppression de la liberté d'enseignement. Pour lui, les droits de

l'Église, loin d'être le prix de la servitude générale, doivent marquer la limite jusqu'où le droit commun peut s'étendre¹.

A peine les *catholiques libéraux* avaient-ils resserré leurs rangs pour soustraire le catholicisme à de compromettantes solidarités et remonter le courant d'indifférence et d'animosité dont il était victime, que la polémique soulevée par le pouvoir temporel du pape venait attester l'opportunité, l'urgence de cette entreprise et l'impopularité où étaient tombées les croyances religieuses. Les sympathies italiennes de Napoléon III flattaient chez le public plus d'un sentiment traditionnel ; mais rien ne les seconda davantage que cet instinct anticlérical, comme on l'appelait déjà, qui est un des traits permanents du béotisme national, mais qui avait été fortifié et irrité par l'alliance d'une partie des catholiques avec le régime issu du coup d'État, par leurs défis à l'esprit moderne.

1. *Les Dernières Réformes de l'instruction publique* (juin 1852) ; *le Moyen Age et l'Église catholique* (nov. 1852), dans *Études mor. et litt.* ; — *les Dernières Polémiques sur l'intolérance et la liberté religieuse* (nov. 1853), dans *Questions de religion et d'histoire*.

Le Saint-Siège trouva, par contre, des défenseurs illustres et un peu inattendus parmi les anciens serviteurs de la monarchie constitutionnelle ; on vit des coryphées des *anciens partis*, pour parler le langage des officieux du temps, des burgraves du gouvernement censitaire sortir de la retraite où ils pansaient leurs blessures pour venir rompre une lance en faveur de l'indépendance du souverain pontife ; ils portaient des noms dont les splendeurs du nouvel empire n'avaient pu encore effacer l'éclat ; ils s'appelaient Guizot, Thiers, Cousin, Villemain, Saint-Marc Girardin, etc. A côté d'eux on remarquait Albert de Broglie. Au moment où la guerre d'Italie faisait naître des craintes pour la souveraineté pontificale, Albert de Broglie n'oubliait pas pourtant les autres intérêts qu'elle mettait en jeu. Si sa raison, si son patriotisme condamnaient la guerre, il ne laissait pas de s'intéresser au sort des Italiens qu'elle allait affranchir. C'est donc un ami de l'Italie, mais c'est plus encore un Français et un catholique qu'on trouve dans l'article qu'il publia au mois de mai 1859 sous le titre :

*l'Italie et le Pouvoir temporel du pape*¹. Un avertissement inquiet sur le respect dû au pouvoir temporel s'y mêle à des vœux pour le succès de nos armes et l'indépendance des Italiens. Les événements ne devaient pas tarder à justifier cette inquiétude. En janvier 1860, la Romagne était annexée au royaume de Sardaigne et une lettre impériale au pape, démentant les engagements qui garantissaient l'intégrité des États pontificaux contre les conséquences de la transformation de l'Italie, invitait le Saint-Père à renoncer à ce qu'on lui avait pris pour conserver ce qui lui restait encore². Tel était le marché dont Albert de Broglie signalait, dans un article intitulé *la Lettre impériale et la Situation*³, le cynisme et la duperie. Ce n'étaient là que des œuvres de circonstance. C'est à une doctrine, au contraire, que nous avons affaire dans l'article qu'il publia, sous le titre *la Souveraineté pontificale et la Liberté*,

1. *Questions de religion et d'histoire*, II.

2. C'était la voie où la brochure inspirée *le Pape et le Congrès* (décembre 1859) avait déjà invité le pape à entrer

3. *Questions de religion et d'histoire*, II.

en octobre 1861, après l'annexion des Marches et de l'Ombrie, après l'établissement du royaume d'Italie; il y remonte, en effet, aux principes sur lesquels se fondaient, à ses yeux, la légitimité et la nécessité du pouvoir temporel.

Albert de Broglie fait ressortir ici, comme il l'a fait ailleurs, le privilège du catholicisme d'être soumis à une autorité doctrinale qui est internationale et indépendante. Pour conserver ce double caractère; pour régner sans conteste sur les consciences des catholiques du monde entier; pour que les vérités dogmatiques qu'elle proclame ne puissent être suspectes d'être inspirées par d'autres influences que par celle du Saint-Esprit, il faut que le dépositaire de cette autorité doctrinale ne soit le sujet d'aucun prince, et le seul moyen de n'être pas sujet, c'est d'être souverain. C'est pour rendre hommage à cette vérité; c'est pour assurer à leurs sujets catholiques un chef spirituel qui ne relève que de lui-même, que les puissances signataires du traité de Vienne ont rétabli le pape dans ses États. Depuis cette restauration, le pouvoir temporel, à l'accroissement duquel

le népotisme avait, dans le passé, fait trop souvent servir le pouvoir de lier et de délier, a cessé d'être un enjeu dans les vicissitudes de la politique ; il a joui d'une neutralité de fait et n'est plus pour ses souverains électifs que la sauvegarde de l'indépendance spirituelle. C'est grâce à cette sauvegarde que le Saint-Siège a pu conclure avec les gouvernements des concordats qui ont pu être considérés par les sujets catholiques de ces gouvernements comme la libre expression de la volonté de leur père spirituel ; c'est grâce à cette sauvegarde que les pontifes romains et les gouvernements ont pu accréditer des ambassadeurs chargés de débattre et de régler les intérêts religieux qui lient le pape à tous les fidèles. Sa souveraineté et, par suite, son indépendance disparue, le pape devient le sujet d'un autre souverain et tous les privilèges par lesquels on essaierait de suppléer à l'une et à l'autre ne pourraient effacer sa dépendance : ils ne feraient, au contraire, qu'offrir autant de prises à la pression du pouvoir auquel il serait soumis. Sujet résigné, il ne serait plus, comme le fut Clément V, que l'instrument docile du prince

qui le protège, et ses décisions seraient dénuées d'autorité; sujet rebelle, sa voix serait étouffée, comme le fut celle de Pie VII; ses communications avec le monde catholique seraient entravées; les concordats qui porteraient sa signature seraient viciés dans leur principe, ceux qui sont émanés de ses prédécesseurs seraient destinés eux-mêmes à devenir caducs parce qu'ils seraient entraînés dans la caducité de l'institution qui y a été partie contractante.

Comment les puissances séculières, déjà si jalouses de l'influence spirituelle d'un souverain qui n'a d'empire que sur les consciences de leurs sujets, pourraient-elles consentir à traiter avec celui d'un État rival ou ennemi, avec un pasteur commun qui, au lieu de s'élever au-dessus de toutes les nationalités, serait accessible à l'empire du patriotisme et pourrait mettre son autorité religieuse au service des intérêts d'une puissance particulière? Quelle valeur pourraient-elles attacher à des manifestations suspectes de partialité ou de servilité? L'unité catholique, corrompue dans son chef, serait désormais condamnée et elle ferait place

à des Églises nationales, c'est-à-dire à des Églises sujettes. C'est en vain qu'un petit nombre d'esprits élevés et sincères croient échapper, en traçant entre le domaine de l'Église et celui de l'État une limite infranchissable, au dilemme d'un pape complaisant ou persécuté, à la dissolution de l'Église universelle en Églises d'État. Certes la formule de *l'Église libre dans l'État libre* semble faite pour séduire des catholiques comme Albert de Broglie qui viennent de s'unir pour arracher l'Église au pacte qu'on veut lui faire conclure avec le pouvoir absolu dans le présent, avec toutes les causes perdues du passé ; à des catholiques qui, aimant la liberté pour elle-même, l'aiment encore pour le bien qu'elle peut faire à leurs croyances. Mais, pour être dupe de cette formule, il faudrait qu'Albert de Broglie méconnût combien la réalité des choses répugne à son application, qu'il s'aveuglât sur les pièges que l'adhésion d'un certain nombre d'ennemis de l'Église dévoile assez clairement. Il lui suffit, pour en percer à jour l'inanité et le danger, de la rapprocher du spectacle de la société, tel qu'un simple coup

d'œil nous le révèle. Si les gouvernements voulaient et pouvaient se borner à faire la police et à maintenir l'ordre matériel ; si le catholicisme se réduisait à des pratiques religieuses d'un caractère intime et individuel, le catholicisme et les gouvernements pourraient vivre côte à côte, sans rapport et sans conflit, se partageant, pour ainsi dire, les âmes et les corps. Mais ces puissances d'ordre différent ont, pour leur honneur, de plus hautes visées, et, comme ces visées se rencontrent sur certains points, elles ne peuvent manquer de se heurter quelquefois. L'État est le gérant et, dans un pays centralisé comme le nôtre plus encore qu'ailleurs, le tuteur des intérêts de la patrie. A la vérité, le scrupule le plus élémentaire lui interdit de traiter le patrimoine moral dont il a la garde comme le sien propre, de le hasarder, par prédilection pour certaines idées, dans des spéculations téméraires ; la prudence, le sentiment de sa responsabilité ne lui permettent guère que des placements de père de famille, nous voulons dire des actes d'administration conformes aux traditions, à l'opinion moyenne,

au vœu général du pays. Il ne lui est pas défendu pourtant, il a même le devoir d'élever les âmes au-dessus des préoccupations égoïstes, de créer ou de patronner, sans arrière-pensée dogmatique, des œuvres de moralité sociale. L'Église, elle, est tenue à moins de réserve. Ne se considère-t-elle pas comme la dépositaire de la vérité et comme ayant reçu la mission de la répandre ? Comment deux institutions qui aspirent l'une et l'autre, à un degré inégal, à rallier, à discipliner et à diriger les esprits dans des voies qui peuvent être parallèles, mais qui restent indépendantes, dont l'une est armée de la force matérielle, dont l'autre fait descendre son autorité du ciel et l'appuie ici-bas sur des concours d'autant plus forts qu'ils sont plus libres ; comment ces deux institutions, également quoique différemment puissantes, vouées à une tâche à bien des égards commune, pourraient-elles devenir étrangères l'une et l'autre : comment pourraient-elles éviter des rapports intimes ? Il y a bien un pays où, sans entrer en compromis avec l'État, sans réclamer d'autre protection que la loi commune, l'Église,

grâce seulement à la fécondité qui lui est propre, a pu atteindre une admirable expansion ; mais le droit commun qui lui suffit en Amérique pour exercer tous ses droits et remplir tous ses devoirs est-il le même que celui qui soumet, en Europe, toutes les associations, toutes les entreprises à la tolérance précaire de l'administration, qui vient de permettre, en France, de frapper une association de charité comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul et, en Italie, d'arracher plusieurs évêques à leurs sièges ? A cette tolérance, à cet arbitraire qu'on offre généreusement à l'Église, Albert de Broglie préfère la souveraineté temporelle pour son chef, le régime des concordats pour elle-même.

Quarante ans ont passé sur les premières spoliations dont le Saint-Siège a été victime, sur les protestations et les alarmes qu'elles ont provoquées chez les catholiques et les défenseurs du droit public international. L'unité politique qui en est sortie, reconnue par toute l'Europe, a pris place dans l'ordre européen aux dépens duquel elle s'était formée et, grâce à une longue

possession, grâce à des titres spécieux, a acquis quelque chose de la légitimité que le droit civil confère à la prescription. Pour les catholiques aussi, le temps semble avoir fait son œuvre : à voir leurs revendications plus isolées, plus rares, on serait tenté de croire, non certes à leur indifférence, mais du moins à leur découragement, à leur résignation. Il y a une chose, en revanche, qui n'a pas changé : ce sont les conditions indispensables de l'indépendance spirituelle du Saint-Siège, telles qu'Albert de Broglie les a posées; il y a une chose que les événements n'ont pas mise en défaut : c'est la clairvoyance d'Albert de Broglie. Dépendance acceptée ou dépendance subie, mais dépendance toujours, tel était le sort qu'il prédisait à la papauté le jour où, à la place de la souveraineté temporelle, elle n'aurait plus pour garantie de son indépendance spirituelle que le bon vouloir et la protection de l'Italie. Par son refus d'accepter la situation privilégiée que celle-ci lui offrait, par sa persistance à faire valoir ses droits sur l'ancien patrimoine de Saint-Pierre, le pape a échappé à la première de ces dépen-

dances, à la plus humiliante des deux ; mais, en dépit de ménagements dus à la nécessité de ne pas alarmer l'Europe catholique autant qu'à une modération naturelle, il subit la seconde. C'est ce dont a témoigné, notamment, l'exclusion qui, sur les instances de l'Italie, a fermé à ses représentants la conférence de la Haye, où la première place semblait devoir leur appartenir¹. Sur un autre point aussi, l'avenir semble s'apprêter à donner raison à Albert de Broglie. Il avait pressenti, en effet, que, lorsque l'indépendance spirituelle du Saint-Siège ne tiendrait plus qu'à la tolérance d'une puissance européenne, les concordats ne tarderaient pas à être abolis et à faire place au régime des Églises nationales. Dans le silence où il s'est renfermé à l'égard des faits accomplis après avoir pris si passionnément parti au moment où ils s'accomplissaient, il ne faut pas voir l'abandon de sentiments que ces faits étaient venus confirmer : « Question toujours renaissante, disait-il au contraire en 1888, qui émeut si vivement toutes les

1. Goyau, *Lendemain d'unité*, 1900, p. 49, 90-91, 111-112.

consciences chrétiennes et que la courageuse résistance de Pie IX comme la sagesse consommée de Léon XIII maintiennent toujours présente à la pensée de tous les esprits réfléchis et politiques de l'Europe¹. »

La formation du royaume d'Italie et la façon dont elle s'était opérée n'étaient pas moins périlleuses pour l'ordre et le droit public européens que pour l'autorité spirituelle du Saint-Siège et pour l'unité catholique, et c'était la sécurité de l'Europe, plus encore que l'indépendance de l'Église, qui avait armé pour la défense de celle-ci tant de champions sur lesquels elle n'avait pas le droit de compter. Albert de Broglie, lui, n'avait encore parlé, au sujet de ces événements, que le langage d'un catholique ; mais, après son dévouement filial à l'Église, il n'y avait peut-être pas chez lui un sentiment plus fort que l'admiration et la reconnaissance pour la politique traditionnelle de l'ancienne France, pour la politique réparatrice de la monarchie constitutionnelle, pour

1. Réponse au discours de réception de M. Gréard, à l'Académie française.

la diplomatie dont il avait recueilli les leçons et les exemples. En entreprenant de remettre en honneur cette tradition nationale qui rattachait, malgré tant de différences, la monarchie du siècle dernier à la monarchie de l'ancien régime, s'il répondait aux sentiments du petit nombre de ceux qui savaient gré à l'une et à l'autre de tant de suite et de vigilance dans les desseins, il allait, en revanche, à l'encontre de l'opinion dominante. Cette opinion-là était ignorante et dédaigneuse du passé, du passé de la veille comme d'un passé plus lointain ; adlatrice de la rouerie et de la force ; hébétée par le breuvage frelaté que lui versait matin et soir la presse officieuse et démocratique ; distraite, par les changements à vue dont le machiniste impérial amusait les yeux, de la pensée que la France pourrait avoir à payer les frais du spectacle, à en fournir le dénouement. Sur cette question comme sur tant d'autres, Albert de Broglie paraissait donc destiné à être le censeur peu écouté des entraînements de son temps ; le conseiller chagrin qui s'autorise de ses regrets pour décourager des espérances et, parmi les

traits sous lesquels il vous apparaît à vous-mêmes, ne se mêle-t-il pas une sorte de dissonance entre ses sentiments et ceux de l'époque où il a vécu, une sorte de méconnaissance des besoins et des aspirations de cette époque? Et pourtant jamais censeur ne fut moins sévère; jamais conseiller plus dévoué, en même temps que plus désintéressé, et, pour dire plus, jamais gentilhomme ne préféra plus sincèrement les mâles efforts, les luttes viriles que notre société impose à tous ses enfants aux privilèges que sa naissance lui aurait assurés dans celle où ont brillé ses ancêtres. J'en trouve la preuve dans toute sa carrière; je la trouve notamment dans la façon dont il a parlé du droit public ancien et de ce qu'il appelle le droit nouveau.

On ne peut considérer, en effet, comme un détracteur du principe des nationalités, qui est la doctrine du droit nouveau, ni du suffrage populaire, qui en est l'instrument, l'auteur des deux articles qu'Albert de Broglie a intitulés : *la Diplomatie du suffrage universel* et *la Diplomatie et les Principes de la Révolution*

française, et dont le premier a paru en janvier 1863, deux ans après la création du royaume d'Italie, et le second en février 1868, après l'agrandissement de la Prusse par l'annexion du Schleswig, du Hanovre, du Nassau, de la Hesse-Cassel et de Francfort. Albert de Broglie ne se montre pas non plus ici l'admirateur naïf de ce vieux droit public qui faisait dépendre le sort des peuples de l'état civil des familles souveraines, de la fortune des armes, des transactions diplomatiques. Il ne flatte pas assurément l'ancien régime quand il écrit que le droit politique et le droit public international y dérivait du droit de propriété, et, d'autre part, la société moderne n'a pas à se plaindre de lui puisqu'il rend hommage à l'autorité presque irrésistible de la souveraineté populaire. Mais les mots, qui fournissent à l'esprit paresseux et borné de la foule des jugements tout faits, ne peuvent lui dérober la réalité des choses. Il voit, sous l'influence de la conception bizarre qui fait sortir la souveraineté de la propriété, grandir et se constituer les nations modernes, ces nations déléguer la gestion de leurs

intérêts à des dynasties sorties de leur sein et dirigées par un dessein constant, ces dynasties s'appliquent à faire valoir et à étendre comme leur patrimoine propre le patrimoine commun ; il voit, enfin, les maisons souveraines qui ont fondu dans de puissantes nationalités les groupes ethniques les plus divers former, en dépit de leurs rivalités et de leurs luttes, en dépit de la rupture de l'unité religieuse, par leurs alliances matrimoniales, par leurs accords diplomatiques, par l'introduction progressive d'un droit public européen, une grande société politique. D'un autre côté, s'il reconnaît la force et en partie la légitimité du droit nouveau, il a à cœur d'en signaler les abus et les dangers. Sa place ne saurait être parmi les courtisans de cette puissance nouvelle, et c'est la vérité qu'il veut lui faire entendre. En révélant l'incohérence du principe des nationalités et les mensonges inhérents au suffrage populaire, les annexions italiennes et prussiennes semblent devoir ébranler la superstition dont le droit nouveau est l'objet et donner plus de poids aux avertissements d'Albert de Broglie. Que la démocratie

se laisse aller chez elle, dans son régime intérieur, à toutes ses fantaisies ; qu'elle remplace la Monarchie par la République et la République par l'Empire, passe encore : ce sont là les ébats qui siéent à sa robuste et remuante virilité ; mais que les engagements de ses prédécesseurs avec les tiers soient sujets à la même fragilité ; que chaque révolution la libère de ses obligations internationales ; qu'elle sacrifie à son engouement pour le droit nouveau les titres de la sécurité européenne, souscrits par elle ou par les gouvernements dont elle a hérité, alors Albert de Broglie lui crie casse-cou, il l'adjure de ne pas faire bon marché de la charte internationale à l'abri de laquelle l'Europe se livrait à son essor pacifique ; les violations répétées de cette charte pourraient finir par faire disparaître les petits États qui ont besoin, pour vivre, de la protection des grands et par les fondre, en vertu même du principe des nationalités et avec ou sans la sanction du suffrage populaire, dans quelques agglomérations prépondérantes dont le conflit sanglant aboutirait à une hégémonie unique. A l'ère de luttes formi-

dables et de paix armée, de violences et de conquêtes que l'application sans scrupule du droit nouveau lui faisait craindre pour l'Europe, Albert de Broglie opposait la longue période de paix générale dont l'équilibre européen l'avait fait jouir depuis qu'il avait été, même imparfaitement, rétabli par le traité de Vienne ; il faisait l'histoire de cet équilibre ; il en montrait l'idée naissant au xvi^e siècle du danger de la monarchie universelle et adoptée dès cette époque et, d'une façon plus méthodique, au siècle suivant, par la France comme le principe de sa politique ; il le montrait mis en péril par la France elle-même à la fin du xviii^e et au commencement du xix^e siècle ; nullement indifférent aux griefs des peuples opprimés, procurant une existence politique à ceux qui l'ont méritée par leur constance ou leur héroïsme, mais toujours par suite d'un accord commun et au prix d'un désintéressement mutuel, ressuscitant la Grèce et créant la Belgique ; assurant enfin à la France, en compensation de ses frontières naturelles perdues, l'influence et la sympathie dues à une

nation pacifique, quoique toujours jalouse de ses droits, toujours empressée à rendre le pacte européen qui avait été conclu contre elle moins contraire à ses intérêts et aux vœux des peuples.

Tant de droiture et d'indépendance d'esprit, tant de clairvoyance à discerner les sophismes et les égarements démocratiques, tant de bonne grâce à leur faire entendre raison, une telle intelligence des questions sociales et politiques avec un art si séduisant pour insinuer les vérités importunes, tout cela était-il destiné seulement à faire l'instruction et le charme d'un public d'élite? Le jour ne viendrait-il pas où tout cela profiterait directement aux affaires publiques, brillerait dans une assemblée délibérante, dans les conseils d'un prince, dans une conférence diplomatique?

Albert de Broglie s'était porté candidat aux élections législatives du mois de mai 1869 dans la deuxième circonscription de l'Eure. Il avait échoué contre le candidat officiel. En revanche, il avait été élu le 10 juin au conseil général, mais il n'y siégea pas, parce que les événements

tragiques qui, par une succession rapide, conduisirent l'Empire et la France à la guerre, à l'invasion et à la ruine ne permirent pas à l'assemblée départementale de se réunir. Aux élections législatives du 8 février 1871, son nom sortit de l'urne le quatrième, avec 47 009 voix de la liste conservatrice¹. Au moment de prendre sa part de la tâche écrasante qui incombait à l'Assemblée, le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, lui imposa des devoirs encore plus difficiles, parce qu'il ne devait les partager avec personne, en le nommant, le 18 février, ambassadeur à Londres, c'est-à-dire en le chargeant de faire entendre de nouveau dans le concert européen la voix de la France isolée, depuis sept mois, du monde par ses malheurs.

La première épreuve que cette mission réservait à notre ministre plénipotentiaire, c'était d'ajouter par avance à des sacrifices dont on pressentait le poids douloureux l'humiliation d'abandonner d'un trait de plume le prix du sang français versé devant Sébastopol et de

1. Louis Passy, *le Marquis de Blosseville*, 388.

payer nous-mêmes, aux dépens d'un passé glorieux, la récompense due à la Russie pour avoir assuré la liberté d'action de nos vainqueurs. Le protocole de la conférence de Londres était resté ouvert pour attendre le représentant de la France. Le 13 mars 1871, le duc¹ de Broglie y apposa sa signature après avoir déclaré que le gouvernement français, qui aurait préféré ne pas s'associer à des résolutions à la discussion desquelles il était resté étranger, croyait pourtant devoir sortir de son abstention pour montrer l'importance qu'il attachait à tout ce qui pouvait maintenir ou rétablir l'entente entre les grandes puissances. Rendant hommage, en qualité d'ambassadeur, au droit public européen qu'il avait si persévéramment et si inutilement défendu comme écrivain, il proclamait le principe, trop souvent méconnu dans une période récente, qu'aucun changement important ne devait être introduit dans les relations internationales sans l'accord de tous les membres de ce qu'il appelait la famille euro-

1. Le prince de Broglie était devenu duc par la mort de son père, le 25 janvier 1870.

péenne. Quant à la revision du traité de Paris de 1856, objet principal de la conférence, il déclarait que, malgré sa préférence pour le *statu quo*, son gouvernement ne pouvait refuser son approbation à des modifications désirées par la Russie et acceptées par la Turquie, qui y était la principale intéressée¹. Ses fonctions diplomatiques lui ménageaient pourtant certaines satisfactions. Il obtenait l'intervention de l'Angleterre pour faire réduire d'un milliard l'indemnité de guerre²; il éprouvait une patriotique fierté à être témoin de la surprise et de l'admiration provoquées chez nos voisins par le paiement à échéance du premier acompte de deux milliards de cette indemnité³. D'autre part, il prenait à cœur ses devoirs de député et il était plus souvent à Versailles qu'à Londres où, dans l'année 1871, il ne resta que quatre mois⁴. Il arriva même un moment où il se fit une question de conscience de venir occuper, d'une façon

1. *Annual Register*, 1872. Art. sur l'ouvrage de M. Houssaye, 1815, dans *Histoire et Politique*, pp. 212-226.

2. Ch. Gavard, *Un diplomate à Londres*. In-18, 1895, p. 3.

3. *Vingt-cinq ans après*, dans *Histoire et Politique*, p. 99.

4. Gavard, *Un diplomate à Londres*.

continue et avec une pleine indépendance, sa place à l'Assemblée. Il demanda sa mise en disponibilité et quitta Londres le 17 mars 1872. Quelles étaient donc les circonstances, assez graves pour le déterminer à résigner un poste qu'il était si bien fait pour remplir, où il réussissait si bien et qui lui plaisait tant ?

Les élections du 8 février 1871 s'étaient faites sous l'empire de deux sentiments : le désir d'une paix nécessaire, la lassitude de la dictature républicaine. Pour manifester et faire prévaloir ces deux sentiments, le suffrage universel, faute du temps nécessaire pour l'égarer et le corrompre, à son sens court, mais droit, avait été chercher dans leur retraite beaucoup de représentants des vieilles familles terriennes, beaucoup d'hommes étrangers à la responsabilité de nos désastres, suspects à l'empire et à la république, désignés par leur honorabilité locale, par les liens héréditaires de voisinage et de patronage qui les unissaient à leurs électeurs et qui, plus d'une fois, avaient été resserrés par la touchante camaraderie des champs de bataille. En déférant à M. Thiers le titre et les fonc-

tions de chef du pouvoir exécutif, l'Assemblée nationale avait obéi à un mouvement aussi spontané et aussi légitime que celui auquel elle devait elle-même son existence. Unis dans la tâche patriotique de conclure la paix, de libérer le territoire, de vaincre l'insurrection communaliste, l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif l'étaient beaucoup moins sur les lois fiscales, militaires, administratives que nos malheurs rendaient nécessaires, ils ne l'étaient plus du tout sur le gouvernement définitif qu'il fallait donner à la France. Dans la lutte qui, dès le premier jour, en dépit du *pacte de Bordeaux*, s'engagea entre eux à ce sujet, les deux adversaires apportaient des forces diverses qui rendaient la victoire douteuse. M. Thiers avait pour lui le prestige de ses services, les ménagements auxquels ils lui donnaient droit et dont l'Assemblée ne voulait pas s'affranchir, l'existence de la république comme gouvernement de fait consacré par le titre même qui avait été imprudemment donné au chef de ce gouvernement, l'expansion des idées et des passions démocratiques généralement plus puissante que

celle des idées conservatrices, la supériorité dans l'action d'un homme sur une assemblée ; l'Assemblée n'avait pour elle qu'un avantage, mais décisif, si elle savait s'en servir : la souveraineté qui mettait M. Thiers à sa discrétion, qui lui permettait de faire triompher ses préférences politiques, mais qui s'usait à mesure qu'elle tardait à l'exercer. En effet, la république bénéficiait de l'œuvre de réorganisation entreprise sous son nom, et l'Assemblée ne pouvait s'empêcher de travailler elle-même à son affermissement en changeant le titre de chef du pouvoir exécutif contre celui de président de la république et en attribuant aux pouvoirs de ce président la même durée qu'aux siens (Constitution Rivet, 31 août 1871). Il n'était donc pas possible au duc de Broglie de priver plus longtemps ses amis de ses conseils et de sa parole pour empêcher M. Thiers d'adjuger l'héritage, dont il n'était que le séquestre, à l'un des intéressés, et l'on comprend que, devant un pareil danger, il ait dû préférer son indépendance et son influence de député à ses fonctions d'ambassadeur.

Le 13 novembre 1872, M. Thiers lisait un message¹ où il proposait de faire de la république, en l'organisant, le régime légal du pays. Cette tentative pour précipiter l'Assemblée vers une solution à laquelle elle répugnait eut un double effet : à l'étranger, et particulièrement à Berlin, elle accrut l'inquiétude au sujet du conflit entre les deux pouvoirs et suspendit la négociation relative à l'évacuation du territoire ; dans l'Assemblée, elle amena la nomination d'une commission de quinze membres chargée de présenter un projet de loi sur la responsabilité ministérielle². Le désir d'effacer l'impression de cette provocation inopportune fut pour quelque chose dans la façon catégorique dont

1. D'après M. Numa Baragnon (*le Projet de restauration monarchique il y a 30 ans. Correspondant* du 10 oct. 1901), l'orientation de M. Thiers vers la République, dont ce message était la déclaration publique, n'aurait été adoptée qu'au mois de février et peut-être sous l'influence du résultat de la visite des députés Baragnon et Ernoul au comte de Chambord à Anvers. Une lettre de M. Buffet, dont notre confrère, le baron de Courcel, a inséré des extraits dans sa notice académique sur ce dernier, montre, au contraire, que, dès 1853, M. Thiers envisageait la république comme le régime auquel appartenait l'avenir de la France. Voyez cette notice, pp. 72-74.

2. Séance du 28 novembre 1872.

M. Thiers, après avoir vainement essayé de se dérober à une mise en demeure du duc de Broglie, fut obligé d'accentuer ce qui le séparait de Gambetta, de condamner la campagne de dissolution entreprise par celui-ci et de proclamer qu'il ne reconnaissait pas d'autre pouvoir légal que l'Assemblée¹. C'était un succès pour la majorité conservatrice et pour l'habile manœuvrier qui la dirigeait que d'avoir obtenu de M. Thiers la déclaration solennelle de ce qu'il y avait de commun, au point de vue des doctrines sociales, entre elle et lui, de ce qu'il y avait d'incompatible entre lui et ses nouveaux alliés ; mais c'était un succès passager, car l'alliance survivait à ces éclatants désaveux. En faisant doubler le nombre des membres de la commission des quinze et étendre son mandat, le gouvernement, toujours fidèle à son dessein, avait entendu convier et entraîner l'Assemblée à l'élaboration d'une Constitution républicaine. Ce fut l'art du duc de Broglie, nommé rapporteur de la commission, de déjouer ces vues, de répudier

1. Séance du 18 novembre 1872.

pour elle l'œuvre prématurée et définitive qu'on avait voulu lui faire entreprendre, de borner sa mission à diminuer les risques des crises gouvernementales et à assurer par là la pleine liberté des délibérations parlementaires. C'est ce qu'elle fit en subordonnant l'intervention personnelle du président dans les débats à certaines circonstances et à certaines formalités, et, pour manifester l'esprit de conciliation qui avait inspiré cette nouvelle procédure, pour compenser ce que l'influence de M. Thiers pourrait perdre à jouer moins souvent le rôle d'un premier ministre pour se rapprocher de celui d'un souverain constitutionnel, elle augmentait ses pouvoirs en lui accordant un droit de *veto* suspensif¹. On ne pouvait attendre de la minorité déçue qu'elle rendît justice à la pensée de la commission et de son rapporteur, et c'est par le mot de *chinoiseries* qu'elle qualifia leur œuvre. Peut-être, aujourd'hui, reconnaîtrait-on qu'en éloignant le plus possible des

1. Rapport de la commission chargée de l'examen des questions relatives à l'organisation des pouvoirs publics. *Journal officiel* du 22 février 1873.

discussions législatives la crainte d'une démission que le président faisait trop souvent planer sur elles, en cherchant à avoir en face d'elle un ministère homogène, représentant ses sentiments, docile à son impulsion, affrontant la responsabilité pour alléger d'autant celle du président, la majorité essayait de serrer de plus près la vérité du système parlementaire; peut-être reconnaîtrait-on qu'en proposant à l'Assemblée de ne pas se séparer avant d'avoir statué sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs, sur la création et les attributions d'une seconde Chambre, sur la loi électorale, la commission donnait la preuve de son désir de perfectionner le mécanisme gouvernemental dans la mesure où ce perfectionnement ne préjugerait pas le caractère électif ou héréditaire du gouvernement.

En se refusant à constituer la République; en se contentant de mettre à son ordre du jour le règlement de la succession des pouvoirs publics, la loi électorale et la création d'une seconde Chambre, l'Assemblée pouvait dire que les divisions et le trouble du pays ne permet-

taient pas d'aller plus loin, que le pays lui-même ne demandait pas davantage. Si incohérent que fût, au point de vue doctrinal, le régime que l'association d'un grand citoyen et de l'Assemblée la plus patriotique qui fut jamais faisait à la France, ce régime, en effet, avait rendu et rendait encore d'assez grands services pour se faire pardonner ses imperfections théoriques, et le pays, ne demandant qu'à être bien gouverné, n'était nullement impatient d'apprendre que sa prospérité renaissante était placée sous la garantie d'une Constitution intégrale et perpétuelle. Les peuples comprennent si peu leur vrai bonheur !... Heureusement, il ne manquait pas de gens intéressés à convaincre la France qu'elle n'était pas heureuse et à lui expliquer ce qui lui manquait pour l'être ; il ne manquait pas de conseillers officieux pour lui répéter et lui persuader que tous les biens dont il lui paraissait si bon de jouir au lendemain de si grandes épreuves, elle les devait à la République et qu'elle ne pourrait s'en assurer la conservation qu'en adoptant pour toujours et par un choix réfléchi la forme politique que les cir-

constances lui avaient imposée. Le premier qui lui tenait ce langage n'était rien moins que le chef du gouvernement, l'homme d'État expérimenté qui attirait à lui presque toute la popularité de l'œuvre de réorganisation si rapidement accomplie; et ce que dit le chef du gouvernement, lui manquât-il pour le dire l'autorité de M. Thiers; ce que répète après lui une partie de l'administration; ce que propage, comme un mot d'ordre, un parti puissant, servi par un tribun à l'éloquence retentissante, comment les braves gens, qui ne s'en étaient pas d'abord avisés par eux-mêmes, ne finiraient-ils pas par le croire?... La masse sensée et laborieuse de la bourgeoisie, étrangère jusque-là à toute inquiétude, se laissait gagner, sous l'influence de cette infatigable prédication, par l'impatience de posséder des institutions répondant pleinement à leur titre; d'abriter des biens encore mal assurés dans un édifice logiquement construit et défiant — les architectes en répondaient — les injures des hommes et même du temps. La rue du Sentier ne pouvait guère refuser crédit à la République conservatrice sur

la caution de M. Thiers, qui, par la prud'homie bourgeoise qu'il mêlait à tant de finesse et d'expérience, était presque un homme du quartier. Les assurances par lesquelles le Président et les républicains modérés combattaient et dissipaient les méfiances laissées par des folies et des crimes si récents étaient, il est vrai, trop souvent démenties par des faits qui trahissaient chez les républicains de la veille les vrais sentiments et les vrais desseins ; les monarchistes de l'Assemblée imputaient ces faits aux complaisances de M. Thiers pour le radicalisme ; M. Thiers et les républicains de raison les interprétaient comme des sommations fâcheuses, mais excusables, adressées à l'Assemblée pour qu'elle procédât sans retard à une organisation républicaine. Parmi ces symptômes inquiétants, les élections radicales du 27 avril et du 11 mai 1873 produisirent une impression considérable ; celle surtout de M. Barodet, à Paris, montrait combien les services et les talents pèsent peu dans la balance démocratique contre une revendication et une consigne. La majorité de l'Assemblée, qui croyait, au contraire, que

la défense de l'intérêt public ne dispense pas de la gratitude et des égards dus aux hommes qui ont bien mérité du pays, multiplia les démarches¹ pour convaincre le Président du danger que l'éclectisme sceptique, le relâchement moral de sa politique faisaient courir à la conservation sociale, pour le ramener à sa tête dans la lutte contre les passions anarchiques. A ces pressantes instances, M. Thiers ne concéda rien : il se sépara seulement de deux de ses ministres, dont l'un représentait dans le cabinet la majorité et l'autre la minorité, et ce fut pour les remplacer par des auxiliaires de sa politique républicaine². L'Assemblée comprit alors qu'elle ne pouvait se dispenser de demander compte au gouvernement de la façon dont il semblait vouloir conjurer des élections comme celles du 27 avril et du 11 mai, et d'obtenir de lui l'en-

1. Voyez notamment, pour la démarche faite par M. Target, les articles du duc de Broglie sur M. Buffet dans *le Correspondant*, mai et juin 1879.

2. MM. Casimir-Périer, Waddington et Bérenger. M. de Fourtou appartenait seul à la majorité. Il y eut trois ministres au lieu de deux, parce que le ministère de l'Instruction publique fut dédoublé en deux ministères, l'un pour l'Instruction publique, l'autre pour les Cultes.

gagement de gouverner selon les vues conservatrices de la majorité.

Le 19 mai 1873, le président de l'Assemblée, qui n'était plus M. Grévy, mais M. Buffet, reçut une demande d'interpellation signée par 320 députés. Il n'est pas inutile d'en rappeler les termes : « Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpellier le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice ¹. » Le duc de Broglie fut désigné pour soutenir cette interpellation, honneur périlleux, qui montrait que l'ascendant de son caractère et de son talent l'emportait encore sur les ombrages éveillés par son indépendance et sa modération ². Dans son discours, il expose et il apprécie les faits qui avaient créé la situation dont s'alarmait l'Assemblée ; il présente le parti radical, non comme un parti politique,

1. *Officiel* du 20 mai.

2. Cf. *la Mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 75.

mais comme un parti social qui menace les institutions que le Président de la République a toujours considérées comme constituant la structure vitale de la société française. Sans abdiquer ses convictions monarchiques, il rappelle que, rapporteur de la commission des Trente, il a, comme elle, adhéré aux lois organiques présentées par le garde des sceaux dans la séance du 19 mai. Il professe qu'un gouvernement n'a pas tout fait quand il a assuré l'ordre matériel ; que l'ordre moral dépend beaucoup de lui, fournissant ainsi à la malignité publique, faute de pouvoir expliquer une vérité aussi élevée que délicate, le nom dont elle qualifiera plus tard son gouvernement. Témoin de la timidité et des hésitations de la majorité, sans illusion sur les difficultés du rétablissement de la monarchie, il sait que le vote dépend d'un groupe plus effrayé peut-être par une crise présidentielle que résolu à faire passer par-dessus tout l'intérêt de la défense sociale. Plus désireux lui-même d'un accord que d'une rupture, il ne craint pas de faire entrevoir l'incertitude de la lutte qu'il engage, et il finit en pla-

çant le gouvernement entre la majorité, dont le rapprochent tant de principes communs, et les gauches, dont l'alliance le met dans leur dépendance, dont le programme est, sur toutes les questions sociales et politiques, sauf sur l'opportunité de la fondation de la République, en opposition avec celui du Président¹.

On n'a pas oublié les péripéties et l'issue du conflit ouvert par le discours du duc de Broglie entre la majorité et M. Thiers. La procédure parlementaire, mise en jeu par l'interpellation du 23 mai, fonctionna le lendemain avec une régularité parfaite, conformément aux conditions nouvelles qui réglaient les rapports de l'Assemblée et du pouvoir exécutif. Fondée sur l'unité d'action, cette lutte parlementaire se développa dans les vingt-quatre heures et dans le même lieu et il ne lui manqua, pour être une pièce tout à fait classique, que les cinq actes traditionnels ; il n'en fallut que trois pour

1. Séance du 23 mai 1873. Sur les dispositions dans lesquelles l'interpellation était faite, voyez *la Mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 99, et les articles du duc de Broglie sur M. Buffet. *Ubi supra*.

dénouer une crise aussi bien conduite que hasardeuse : le premier ne fut qu'un long monologue de M. Thiers ; le second fut marqué par la déclaration de M. Target et le vote de l'ordre du jour Ernoul ; le troisième vit se succéder la démission du Président, l'élection du maréchal de Mac-Mahon et la notification de l'acceptation de l'élu, dont la résistance avait été très difficile à vaincre.

Après s'être fait, avec autant de modération que de force, l'interprète des griefs de la majorité contre la politique intérieure de M. Thiers ; après avoir signifié en son nom les conditions qu'elle mettait à la continuation de son concours, le duc de Broglie ne pouvait se dérober aux responsabilités du pouvoir : « Prendre le pouvoir quand on y est naturellement appelé dans des jours périlleux, disait-il l'année suivante en parlant d'un de ses collaborateurs, mais en pensant aussi à lui-même, c'est tout simplement ne pas reculer devant la responsabilité de ses actes et devant la défense de ses convictions ¹. » Il devint vice-président du

1. Discours prononcé aux funérailles de Beulé, 8 avril 1874.

conseil et se réserva, dans la distribution des portefeuilles, celui des Affaires étrangères. Mais, en acceptant le pouvoir dirigeant, il ne s'en dissimulait pas les difficultés et le péril. Comment l'Europe, comment surtout l'Allemagne, dont les derniers soldats ne devaient évacuer notre territoire qu'au mois de septembre, allaient-elles accueillir la chute de M. Thiers, dont l'autorité, la modération rassuraient les cabinets européens, où il comptait de nombreuses relations, sur l'acceptation pleine et entière du traité de Francfort et contre le danger d'une propagande républicaine; dont, d'autre part, le pouvoir précaire et les préférences politiques épargnaient à l'Europe monarchique la crainte d'avoir à compter un jour avec une France forte et capable de reconquérir une grande influence dans le monde¹? N'allait-on pas, à l'étranger, suspecter le nouveau gouvernement de vouloir flatter des passions aussi aveugles que les passions démocratiques, quoique contraires et tout aussi capables

1. *La Mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 104-107.

de troubler la paix générale¹ ? A l'intérieur, le gouvernement de résistance formé par le duc de Broglie sous le nom respecté, mais peu populaire, du Maréchal, pourrait-il, sans autre force légale qu'une majorité précaire de seize voix, triompher d'un mouvement républicain où un libéralisme trop confiant frayait la voie à l'esprit révolutionnaire ?

Ce n'était pas assurément par une circulaire aux représentants de la France à l'étranger et par un message présidentiel, si indispensables d'ailleurs l'un et l'autre, que le duc de Broglie se flattait de vaincre les préventions que le nouveau gouvernement pouvait rencontrer à Berlin, ni encore moins celles qu'il était sûr d'avoir contre lui dans une partie de la Chambre et du pays. La circulaire ministérielle rappelait à nos agents diplomatiques que la politique étrangère n'avait jamais fait l'objet d'un dissentiment entre le dernier Président et l'Assemblée ; qu'elle les avait toujours, au contraire, unis dans des vues et une action communes ; elle les

1. *La Mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 127-135, 143.

informait que cette politique était entièrement étrangère à la dernière transformation gouvernementale et que rien, par conséquent, n'était changé à leurs instructions¹. Le message, par la loyale fermeté avec laquelle il proclamait la souveraineté de l'Assemblée et la résolution de défendre énergiquement, sous sa direction, la société et l'ordre moral, n'était pas propre à désarmer l'opposition.

Heureusement, pour se renseigner sur l'impression produite à Berlin par son avènement et, au besoin, pour la rendre plus favorable, le gouvernement du Maréchal avait dans la personne de son représentant en Allemagne, le vicomte Élie de Gontaut-Biron², un observateur pénétrant, un diplomate plein de tact et de sang-froid, que les sympathies de l'empereur, de l'impératrice et de la cour protégeaient contre la malveillance toujours active du prince de Bismarck. D'un autre côté, à la propagande républicaine, le cabinet du 24 mai et la majorité

1. Voy. *la Mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 101.

2. *Ibid*

d'où il était issu espéraient opposer mieux que l'action légale d'un régime de circonstance ; ils espéraient en avoir raison en la plaçant en face d'un régime définitif. Le duc de Broglie suivait, avec une anxiété d'autant plus grande qu'il avait été plus lent à partager la confiance de ses amis dans les dispositions du comte de Chambord, les préludes de la restauration monarchique. Il recevait en même temps de M. de Gontaut-Biron, sur l'irritation croissante du prince de Bismarck à mesure que cette restauration semblait plus probable et sur les sentiments tout différents que cette perspective inspirait à la cour de Berlin¹, des informations qui, sans faire disparaître ses inquiétudes, le confirmaient dans sa patriotique résolution à l'égard de cette tentative. Pendant les vacances parlementaires, adressant à un comice agricole de l'Eure des paroles destinées à la France entière, il se portait garant du caractère impartial, rassurant, conciliateur et national de la restauration, dont il annonçait ainsi officiellement la

1. *La Mission de M. de Gontaut-Biron.*

préparation¹. La lettre du comte de Chambord, du 27 octobre, vint ruiner ses espérances et faire échouer une solution qui ne ralliait pas seulement des monarchistes d'origine et de tradition, mais qui, on l'a trop oublié, par l'esprit large et pacificateur qu'on lui attribuait, par l'imminence d'un succès, se faisait accepter avec sympathie ou résignation par des conservateurs bonapartistes, par des républicains libéraux², par la masse des indécis. Ce qui domina chez le duc de Broglie, au lendemain de ce brusque mécompte, ce fut la cruelle appréhension d'un avenir qui ne semblait laisser de place qu'à la République; il ne pouvait pourtant être insensible aux embarras de sa situation personnelle. La veille, il était regardé, bien qu'il se fût renfermé à l'égard des négociations préliminaires dans une neutralité sympathique, comme l'heureux restaurateur de la monarchie; aujourd'hui, il se trouvait placé entre les ressenti-

1. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, 570; — *la Mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 141.

2. L. Passy, *le Marquis de Blosseville*; — Lettres de Martial Delpit, du 23 et du 24 octobre 1873, dans DES VALADE, *Martial Delpit*, in-8°, Didot.

ments des républicains rendus plus ardents par le danger qu'ils avaient couru et ceux de l'extrême droite, qui, pour ne pas s'en prendre au Roi, allaient rendre le président du conseil responsable de l'échec et de l'abandon de la restauration. Avec une présence d'esprit et une résolution qu'on doit admirer, même si l'on en condamne l'emploi, il entreprit de faire du Président de la République, en donnant à son pouvoir la force et la durée, en l'entourant des institutions indispensables, le ressort principal du gouvernement. Il ne lui échappait ni combien il entraînait par là, en dépit de toutes les réserves, de toutes les protestations contraires, dans le mouvement qui poussait à l'adoption de la République comme régime définitif; ni combien, à essayer de faire accepter aux groupes intransigeants de la majorité ce nouvel ajournement de leurs revendications, il risquait de la dissoudre; mais il allait au plus pressé, et le plus pressé pour lui, c'était d'opposer aux entraînements démocratiques une résistance abritée sous la renommée d'un soldat aussi peu suspect d'ambition personnelle que de défaillance dans

la défense de l'ordre social. Il avait, d'ailleurs, le droit d'espérer que le gouvernement du Maréchal réussirait à dominer et à calmer les passions, à rendre les divisions politiques moins tranchées, à fondre les partis que nos révolutions ont laissés après elles dans un grand parti conservateur, à préparer un mouvement d'opinion qui pourrait, si le représentant du droit monarchique consentait à composer avec elle ou s'il avait un successeur, rendre des chances à la monarchie. L'exemple de son père, qui, en 1851, avait imaginé la prorogation pour dix ans des pouvoirs de Louis-Napoléon comme un moyen de prévenir un conflit entre le Prince-Président et l'Assemblée¹, semblait encourager Albert de Broglie à recourir, dans un autre intérêt, au même expédient. Le 20 novembre, il obtint de la majorité le vote du septennat, mais ni l'extrême droite ni le groupe de l'Appel au peuple, en lui accordant encore une fois leurs suffrages, ne lui pardonnèrent d'avoir mis un obstacle à la réalisation de leurs chimériques

1. Passy, *Op. laud.*, 262, 428.

espérances, et ils ne tardèrent pas à le lui faire sentir.

Entre une majorité ébranlée par des illusions et des rancunes et une minorité tout aussi divisée au fond, mais disciplinée par un intérêt commun et accrue par les élections partielles, la situation du duc de Broglie était des plus difficiles. Affermir la première en l'amenant à se renfermer dans l'union conservatrice qui avait été scellée le 24 mai; tenir tête à la seconde et combattre la contagion de ses idées dans le pays; fortifier le pouvoir exécutif septennal par des lois organiques conçues dans un esprit conservateur, tel fut son programme.

Appelé au pouvoir dans des circonstances qui révélaient par mille symptômes le désordre laissé par la guerre étrangère et la guerre civile dans les esprits, dans la société et dans l'administration, il crut de son devoir de ne se dessaisir d'aucun des moyens exceptionnels de gouvernement qu'il avait trouvés en vigueur en arrivant aux affaires ¹; de resserrer le lien des

1. Discours sur l'état de siège, du 4 décembre 1873.

administrations locales avec l'État en lui assurant, dans les maires des moindres communes, de dociles représentants¹. Il songeait à faire cesser l'isolement du Président de la République en face d'une Assemblée à laquelle celui-ci devait survivre. Dans la séance du 15 mai 1874, la veille du jour où la défection de cinquante-deux légitimistes et de la moitié du groupe de l'Appel au peuple allait le mettre en minorité sur une question d'ordre du jour et le faire descendre du pouvoir, il déposait un projet de loi² sur la création d'une seconde Chambre et les relations des pouvoirs publics. Il attribuait le recrutement de cette seconde Chambre partie au Président de la République, partie à un collège électoral composé des corps électifs des départements, des délégués des professions industrielles et commerciales, de fonctionnaires d'un ordre élevé choisis dans certaines catégories par le chef de l'État, des contribuables les plus imposés. On voit par là

1. Loi des maires, du 20 janvier 1874, et circulaire sur son application, du 22 janvier 1874.

2. *Officiel* du 16 mai 1874.

avec quelle bonne volonté il cherchait, même en dehors du principe héréditaire, dans la constitution toute démocratique de notre société les éléments d'une pondération des forces sociales.

Dans son discours du 23 juillet 1874, redevenu simple député, le duc de Broglie rassemblait, contre le gouvernement républicain que M. Casimir-Périer proposait de donner explicitement pour fondement aux lois constitutionnelles proposées par la commission, toutes les objections qu'il lui a toujours inspirées¹. Il en trouvait dans l'histoire de ce régime, qui n'était que celle de ses avortements et de ses crimes ; il en trouvait dans le désaccord de ses théoriciens les plus autorisés qu'il avait devant lui, sur son organisation fondamentale et, notamment, sur les rapports du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, qui n'avaient jamais pu échapper, dans les constitutions républicaines, à la dépendance ou au conflit. En se déclarant

1. Cf. notamment ce discours avec les articles sur la Constitution de 1848 et de 1875 dans *Etudes morales et littéraires* et dans *Histoire et Politique*.

le partisan décidé du droit de dissolution pour le Président de la République, déjà inscrit dans le projet présenté le 19 mai 1873 par le gouvernement de M. Thiers, il se donnait le malin plaisir de remarquer que ce droit était un emprunt à la monarchie et qu'il répugnait complètement aux institutions républicaines, et il avouait qu'ayant voulu donner au Maréchal le rôle d'un souverain constitutionnel, il avait dû se mettre, dans une certaine mesure, en contradiction avec les faits, parce que le Maréchal, devant ses pouvoirs à un mouvement de résistance contre le radicalisme et étant à la présidence le représentant des sentiments qui l'y avaient porté, ne pouvait avoir l'indépendance et la complète impartialité d'un souverain qui ne relève que de son droit héréditaire. Il n'y aurait donc aucun profit, concluait-il, pour les lois proposées par la commission, à les faire remonter à un principe qui ne pourrait leur apporter ni la vie, puisqu'il n'a jamais pu entrer dans nos mœurs; ni un plan constitutionnel, puisqu'il renferme l'incohérence; ni

l'autorité, puisqu'il fomente l'indiscipline ; ni la durée, puisqu'il institue l'instabilité.

Renversé du pouvoir par la rancune et l'impuissance, le duc de Broglie, on le voit par ce discours lui-même, restait fidèle, comme député, au système du septennat organisé dont il avait été, comme ministre, l'inventeur et le protagoniste. Le 22 janvier 1875, quand s'engagea la discussion sur l'organisation des pouvoirs publics, il parla en faveur du passage à une seconde délibération¹. « Quant à moi, disait-il, j'ai toujours entendu qu'en donnant sept ans de pouvoir à M. le maréchal de Mac-Mahon... des institutions fortes, régulières, devraient entourer le pouvoir de M. le maréchal. » Le 25 février, il vota même, la mort dans l'âme, pour la Constitution².

Les élections du 20 février 1876 donnèrent aux républicains une majorité considérable dans l'Assemblée. Les forces conservatrices s'étaient ralliées au Sénat et y disposaient d'un faible avantage numérique. Élu sénateur dans l'Eure,

1. *Officiel* du 23 janvier.

2. Daudet, *Souvenirs de la Présidence*, 52.

le duc de Broglie rentrait dans la vie parlementaire avec la résolution de défendre la cause de l'ordre ; mais il ne se croyait pas destiné à la défendre de nouveau au gouvernement. Chaque fois que le Maréchal, dont il avait conservé toute la confiance et qui se reprochait de trahir, en prenant ses ministres dans la majorité républicaine, le mandat qu'il avait reçu des conservateurs, voulait le rappeler au pouvoir, il déclinait ces offres et conseillait au Président de patienter et de se prêter aux exigences de cette Chambre dont M. Dufaure disait, en quittant le ministère, qu'elle rendait « l'administration de plus en plus difficile et, dans peu, le gouvernement impossible¹ », et que, quatre mois plus tard, M. Jules Simon déclarait « ingouvernable² ». Quand le Maréchal appela celui-ci au gouvernement en remplacement de M. Dufaure, il céda aux conseils du duc de Broglie et du duc d'Audiffret-Pasquier³. Le jour où le Maréchal, trouvant ce sacrifice mal récompensé,

1. Passy, *Op. laud.*, 433.

2. Daudet, *Op. laud.*, 156.

3. Zévort, *la Présidence*, 40.

croyant la cause confiée le 24 mai à sa loyauté et à sa fermeté mal défendue, par un ministre dont la souplesse et la bonne grâce n'avaient pas réussi à conquérir sa sympathie, contre l'ascendant dominateur de M. Gambetta, rétrograda, par une volte-face toute spontanée, jusqu'à la politique de résistance, personne n'en fut plus surpris que le duc de Broglie. Il aurait eu rigoureusement le droit de ne pas se prêter à une aventure pour laquelle il n'avait pas été consulté ; mais, en se dérochant à deux reprises à l'appel du Maréchal, il lui avait vraisemblablement donné le droit de compter qu'il se mettrait à sa disposition si un conflit était jugé inévitable et, quoi qu'il pensât de l'opportunité de ce conflit, il lui suffisait, pour que son concours lui apparût comme un devoir, que le Maréchal eût hasardé sa personne et la cause commune dans une lutte qui offrait plus de risques que de chances à partager. Notre éminent prédécesseur ne pouvait d'ailleurs méconnaître que l'initiative du Président semblait se justifier par deux considérations : la première, c'est que la fondation de la République, due à un

certain nombre de conservateurs et annoncée comme devant mettre fin à l'influence du parti radical, n'avait pas confirmé ces assurances ni donné lieu à ces conservateurs de s'applaudir de leur patriotique abnégation; c'est que deux ministères foncièrement républicains avaient été condamnés à une existence éphémère et assez peu fière par le chef réel de la majorité dont le programme et le passé politiques suscitaient tant de méfiances contre la République; la seconde, toute de circonstance, c'est que, si les conservateurs ne profitaient pas de leur faible majorité au Sénat pour faire la dissolution, le renouvellement prochain de la haute Assemblée pouvait leur faire perdre cette majorité. Le duc de Broglie s'associa donc avec plus d'ardeur que de confiance à l'entreprise du Maréchal et il usa, pour la faire réussir, de toutes les ressources de la légalité. Quand le pays, mis en demeure de choisir entre la République de raison et de résistance de Mac-Mahon et la République d'imagination et de mouvement de Gambetta, eut accordé sa préférence à la seconde en donnant aux adversaires du gouvernement une

majorité parlementaire de 115 voix, il ne restait, ce semble, au duc de Broglie qu'à accepter l'arrêt dont il avait reconnu d'avance la validité, et s'il eut la pensée de se pourvoir contre lui, c'est ce que l'histoire seule pourra dire. Une seule chose le retint à son poste de président du conseil : le devoir qu'il rappelait à son collègue de l'Intérieur, M. de Fourtou, impatient de quitter le sien, d'affronter la responsabilité parlementaire et juridique à laquelle le parti victorieux pouvait vouloir le soumettre. Ce fut en attendant les sanctions que ses adversaires songeaient à lui faire subir qu'il se remit à un travail qui était probablement venu le distraire plus d'une fois du labeur ingrat de la chancellerie.

Ce travail était celui qui parut en 1878 sous le titre : *le Secret du Roi*¹, et obtint un si grand succès. Publié en partie dans la *Revue des Deux Mondes* à la veille de 1870, il avait été interrompu par les événements qui avaient

1. 2 vol. in-8.

associé votre confrère d'une façon absorbante à la liquidation d'un passé désastreux et au règlement ardemment débattu de notre avenir. En le reprenant, le duc de Broglie en attendait avant tout une diversion à de patriotiques tristesses ; il allait en retirer davantage encore. Cet ouvrage allait, en effet, faire entrer son talent dans une nouvelle voie où il devait trouver le genre qui lui convenait peut-être le mieux, étendre beaucoup le nombre de ses admirateurs et préparer en faveur de l'auteur l'équitable réaction qui triompherait un jour de ressentiments passionnés.

Ce qui avait attiré l'attention de notre prédécesseur sur un sujet pour lequel le titre énigmatique de son livre éveillait de suite la curiosité, c'était un de ces souvenirs de famille auxquels il était si attaché qu'il lui arrivait maintes fois de dater un événement de l'histoire générale en le rapprochant d'une circonstance de celle de sa maison. Ce fut un grand-oncle, le comte de Broglie, qui l'introduisit, pour ainsi dire, dans cette société du xviii^e siècle, si peu chrétienne et si peu française ; si peu faite par

là, semble-t-il, pour le retenir et dont le charme pourtant, dernière fleur, avant l'orage, des qualités et des défauts de l'ancienne France, allait le fixer si longtemps. Dans une publication de M. Boutaric sur la correspondance secrète de Louis XV, il avait rencontré le nom du comte de Broglie qui y était présenté comme le correspondant principal du roi et, cette publication n'ayant pas éclairci pour lui le rôle prêté à son ancêtre, il entreprit de l'éclaircir lui-même. Il consulta donc aux archives des Affaires étrangères la correspondance secrète et il n'eut pas plutôt mis le pied dans ce riche dépôt, qui alors n'était pas public, qu'il sentit s'éveiller en lui une nouvelle passion qui allait devenir pour sa vieillesse et pour de nombreux lecteurs la source d'un vif plaisir. Il a décrit¹ lui-même l'intimité qui s'établit entre l'historien et les personnages historiques à mesure que passent sous les yeux du premier les pages jaunies où les seconds ont déposé l'expression confidentielle de leurs sentiments, et il l'a fait avec

1. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, in-8, 1883, p. 2-6.

tant de justesse et de charme que, pour résister à la tentation de reproduire les termes mêmes dont il s'est servi, j'ai besoin de me rappeler le long chemin qui nous reste encore à parcourir.

Quand il s'abandonnait aux premières jouissances que procure l'étude des dépêches originales, il ne se doutait pas que le sujet auquel il les devait cachait un piège sous son piquant attrait. Rien de plus vain, en effet — il ne devait pas tarder à le reconnaître — que cette diplomatie secrète ; rien de plus attristant pour un bon Français ; rien de plus rebutant, on pouvait le craindre, pour le lecteur. Tout le talent de l'historien n'a pas réussi à éviter à celui-ci un peu de l'impatience et de la lassitude que ne peut manquer de produire le détail d'une si triste intrigue. Les impressions par lesquelles elle nous fait passer sont le plus souvent, toutefois, bien différentes de la fatigue ; c'est le mépris pour le souverain dont les lueurs de clairvoyance n'aboutissent jamais à une volonté et à un effort, et dont l'égoïsme sacrifie à une distraction puérile un de ses meilleurs serviteurs ; c'est l'admiration pour le comte de Broglie, à qui

seul appartient l'honneur d'avoir conçu dans son ensemble et essayé de diriger, en opposition avec la politique officielle, une politique nationale; c'est aussi l'étonnement de le voir se prêter si longtemps à une fantaisie aussi peu profitable à sa personne qu'au pays; c'est l'amusement qu'on ne peut s'empêcher de prendre à l'imbroglio de cette double diplomatie où le *secret du roi* risque à chaque instant d'être découvert par son gouvernement; où il se dérobe, grâce à la prestidigitation de ses initiés et à certaines complicités administratives, pour finir pourtant par être éventé de tout le monde et par tomber dans une totale insignifiance; c'est l'intérêt dû aux échappées que la diplomatie souterraine nous ménage sur l'ensemble des affaires européennes. Si l'ouvrage n'a pas souffert davantage d'un sujet plus irritant encore que piquant, il le doit autant, en effet, à la perspective par laquelle l'auteur l'a agrandi qu'à l'art délié, au pinceau sobre et juste avec lesquels il en a traité les épisodes et les figures. Ces percées lui avaient fait entrevoir de plus vastes horizons qu'il était impatient d'atteindre

pour décrire de près et dans son ensemble le pays dont quelques parties avaient déjà pris place dans son premier tableau.

Frivole dans son mobile, stérile dans ses résultats, la politique secrète, en effet, n'en avait pas moins mis le duc de Broglie en présence de la politique traditionnelle de la France contre la maison d'Autriche. Après avoir entrevu cette politique sur un théâtre restreint et ingrat comme la Pologne, il ne pouvait guère résister à la tentation de l'étudier dans l'Europe entière et dans sa dernière application, c'est-à-dire dans la guerre ouverte par la succession d'Autriche. en 1741, et terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

La mort de l'empereur Charles VI, la dévolution de son héritage patrimonial à une princesse de vingt-trois ans avaient mis aux champs toutes les prétentions, toutes les convoitises. La France ne pouvait être seule à se montrer désintéressée. Bien qu'elle eût garanti la pragmatique sanction, le moment où son exécution rencontrait tant d'adversaires chez ceux qui l'avaient garantie comme elle était bien choisi

pour stipuler le prix de sa neutralité. Devait-elle, au contraire, viser à ruiner complètement son ennemie séculaire en démembrant ses États héréditaires et en lui enlevant la couronne impériale pour la faire passer dans une autre maison ? Le premier parti était le plus sûr, et le fruit qu'on pouvait s'en promettre était tout indiqué, soit qu'on l'obtînt de bonne grâce de Marie-Thérèse, soit qu'on le lui arrachât par les armes : c'était une cession totale ou partielle ou, à tout le moins, une neutralisation des Pays-Bas. Le second était hasardeux et ses avantages, au lieu de s'étendre en proportion de ses risques, ne pouvaient guère dépasser ceux du premier.

Ce fut le second qu'on adopta. On céda, en le faisant, à une tradition dont les changements accomplis en Europe depuis le temps où elle avait été pleinement justifiée auraient dû affaiblir la force, à cette séduction de faire la guerre pour une idée que l'esprit français subissait déjà, et, si de pareilles illusions, de pareils entraînements, exploités par les deux Belle-Isle et par tous ceux qui, comme eux, attachaient

leur fortune à cette grande aventure, triomphèrent des répugnances du cardinal Fleury, c'est que la débilité de ce ministre nonagénaire préjudait déjà à l'incohérence qui, après sa mort et jusqu'à la fin du règne, allait présider aux affaires.

Cette incohérence dans la direction et, par une suite presque fatale, dans l'exécution contribua pour une large part à la mauvaise tournure des événements, mais une part en revient aussi aux vices fondamentaux de l'entreprise. L'éloignement de son adversaire et le caractère de ses alliances rendaient, pour la France, la lutte difficile et peu efficace. Pour atteindre, pour frapper les parties vitales de cet adversaire, il fallait un ensemble d'autorité et de talent dans les chefs, de solidité et d'élan dans les armées qu'il était difficile de réunir. Les alliés n'offraient ni la sûreté, ni la force dont on aurait eu besoin. L'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui allait être élu empereur sous le nom de Charles VII, par sa médiocrité, par la faiblesse de ses ressources militaires, par la proie facile que ses États présentaient aux

armées autrichiennes, était beaucoup moins un allié qu'un protégé embarrassant. L'Espagne, au lieu d'être pour la France, comme la reconnaissance et l'infériorité de ses moyens devaient le faire espérer, un auxiliaire docile, prétendait, au contraire, faire exclusivement servir l'alliance à ses intérêts et à ses vues, soit dans la politique, où elle subordonnait tout à l'établissement de l'infant don Philippe en Italie, soit dans la guerre, où son impérieuse incapacité allait trop souvent faire la loi. Frédéric II, il est vrai, possédait dans son génie, encore ignoré, dans une armée savamment disciplinée, dans un trésor de guerre amassé par son prédécesseur, des forces propres dont il pouvait nous faire profiter, mais il n'entendait le faire que dans la mesure où cela lui serait utile à lui-même et il ne devait éprouver aucun scrupule à se retirer de la lutte en nous laissant dans l'embarras chaque fois qu'il croirait s'être assuré la possession tranquille de la Silésie.

La guerre se ressentit de l'éloignement et de l'étendue du théâtre des opérations, du peu de concert des armées, de la faiblesse et de l'in-

sécurité des alliances. L'audace de l'offensive obtint au début de brillants succès : Maillebois imposa à l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, une neutralité d'un an ; l'armée franco-bavaroise occupa Linz, la capitale de la Haute-Autriche, menaça Vienne, surprit Prague, pendant que Belle-Isle enlevait à Francfort l'élection de Charles-Albert. Mais l'impuissance des armées de Bavière et de Bohême à se réunir, leur isolement en présence de forces supérieures, la défection de Frédéric, la défaite de Dettingen forcèrent les armées françaises à la retraite et leur firent repasser le Rhin, que les Anglo-Impériaux franchirent après elles. L'issue malheureuse d'opérations si éloignées de leur base inspira à l'armée et au pays la plus grande aversion pour la guerre en Allemagne et amena au parti que la prudence aurait dû faire prendre dès le début, c'est-à-dire à la concentration des hostilités dans les Pays-Bas ; à ce terrain si bien choisi s'ajouta pourtant, par suite de notre alliance avec l'Espagne, la Haute-Italie. Ce fut sur le premier de ces champs de bataille que la fortune nous ménagea des succès qui

l'emportaient sur nos revers et qui nous donnèrent des droits à la plus légitime et à la plus enviable des récompenses. On sait — et, après un siècle et demi, on ne peut encore le rappeler sans amertume — que la France renonça par le traité de paix à cette récompense, que ses intérêts occupèrent moins ses négociateurs que ceux d'un allié infidèle comme Frédéric et d'un allié gênant et exigeant comme l'Espagne et qu'elle se contenta pour elle-même de la restitution de Louisbourg et du Cap-Breton. La guerre la laissait épuisée, amoindrie dans l'estime de l'Europe et dans sa propre estime par son rôle de dupe, par l'affaiblissement de son renom militaire que des exemples trop fréquents d'indiscipline, dont les éclatants succès de Maurice de Saxe n'avaient pu effacer entièrement l'impression, avaient assez sensiblement entamé.

Le mécontentement et l'inquiétude qui succédèrent bien vite dans notre pays au soulagement causé par la fin d'une guerre ruineuse étaient partagés à des degrés divers par toutes les puissances qui y avaient pris part.

A l'exception de Frédéric, les belligérants se retiraient de la lutte sans y avoir accru leur puissance ou leur prestige en proportion de leurs efforts et de leurs sacrifices. La douleur de laisser sa chère Silésie aux mains d'un ravisseur félon empoisonnait pour Marie-Thérèse la satisfaction de garder la dignité impériale dans sa maison et de voir la lourde couronne de Charlemagne sur la tête de son débile époux. L'Angleterre déposait les armes au moment où la conquête de nos colonies et la destruction de notre marine semblaient devoir la consoler de ses revers dans les Pays-Bas, et certaines concessions, sensibles à son amour-propre et à sa jalouse passion du trafic, ne pouvaient faire oublier à ses armateurs, à ses commerçants et à ses marins les perspectives de gloire et de profit que la paix faisait évanouir. Les Hollandais avaient fort mal soutenu la réputation que leur héroïque et victorieuse résistance à Louis XIV leur avait faite, et n'avaient dû leur salut qu'à la cessation des hostilités. L'Espagne et la Sardaigne étaient également mécontentes du lot que le traité leur avait attribué. Frédéric lui-

même, le seul des belligérants à qui la guerre eût rapporté un gain sans mélange, sentait trop ce qu'il y avait encore de précaire dans sa conquête, malgré la nouvelle sanction qu'elle venait de recevoir, pour ne pas attendre plus de sécurité de nouvelles complications qui lui fourniraient l'occasion de se poser en chef de l'Allemagne protestante et ombrageuse pour son indépendance contre l'Autriche impériale et apostolique et contre la France très chrétienne et importune tutrice.

Si, à l'insuffisance des résultats, au mécontentement des belligérants, on ajoute le défaut d'harmonie et l'ébranlement des alliances, l'absence de conceptions à la fois simples, grandes et fondées sur la réalité des choses, il faut reconnaître que la guerre de la succession d'Autriche est un sujet qui ne semble pas réserver de grandes satisfactions à un historien. C'est un drame parfois languissant, où plusieurs des personnages ne jouent leur rôle qu'avec la pensée d'en changer; dont le dénouement se réduit à peu près à un chassé-croisé entre les adversaires. Mais, si l'ensemble y fait défaut, que

de caractères, que d'épisodes attachants! Qu'elle est imposante et séduisante à la fois, cette figure de Marie-Thérèse, inébranlable dans la mauvaise fortune, implacable dans ses ressentiments, habile et hautaine, unissant à la bonhomie sentimentale d'une bourgeoise de Vienne la dignité d'une impératrice-reine! Si la sympathie qui se mêle pour elle à l'admiration n'a garde de s'égarer sur la figure sardonique de Frédéric, c'est du moins l'admiration pure et simple qu'on éprouve pour son sang-froid dans les difficultés, pour l'ascendant qu'il exerce sur les hommes tout en les humiliant, pour son patriotisme prussien et germanique; pour la résolution, la précision et la rapidité avec lesquelles il désorganise par des coups décisifs les combinaisons diplomatiques et militaires de ses adversaires. Nous accusera-t-on de céder au patriotisme si à côté du véritable fondateur de la monarchie prussienne nous osons mettre le capitaine qui fit luire sur la décadence de la monarchie française un dernier rayon de gloire, Maurice de Saxe, mélange original et captivant des plus grands contrastes de la destinée et de

la nature, fils bâtard d'Auguste II et maréchal général des camps et armées du Roi très chrétien, savant dans le métier de la guerre jusqu'à lui consacrer dans ses *Réveries* un ouvrage demeuré classique; libertin et pillard éhonté; restaurateur de la discipline et aimé du soldat; hardi et secret dans ses opérations; appelé par la situation prépondérante que lui font ses victoires et par sa filiation illégitime à donner pour dauphine à la maison de France une princesse saxonne; illettré, mais écrivant avec un charme naturel?... Que de figures d'un relief moins saillant, mais bien intéressantes encore, il faudrait ajouter à celles-là si l'on voulait faire défiler sous la lumière de la rampe tous les acteurs dont le jeu original réussit maintes fois à faire oublier les imperfections de la pièce!

Les épisodes émouvants ou amusants ne manquent pas non plus pour cela. C'est le bouillant et chimérique Belle-Isle, enlevant au pas de course l'élection de Charles VII et semblant, pour un temps bien court, avoir raison contre les circonstances qui condamnent son entreprise; c'est, chez Frédéric, l'application

successive et toujours cynique du système d'intervention et du système de neutralité au gré de ses convenances personnelles; ce sont les avances de Marie-Thérèse à notre pays, follement repoussées par d'Argenson; c'est la France unie dans un élan de patriotisme et d'amour pour son roi, la royauté française ramenée par Maurice de Saxe à la tête des armées dans la région où la guerre peut être le plus fructueuse pour nous; c'est l'équipée de Charles-Édouard donnant d'abord l'illusion d'un mouvement national et échouant à Culloden sans avoir véritablement réussi à émouvoir l'indifférence publique; c'est la duchesse de Châteauroux éloignée de la cour par les scrupules du roi moribond et remise bientôt par le roi guéri en possession d'une faveur dont la mort ne tardera pas à la priver.

Le sujet, on le voit, est riche et complexe et, à la différence de celui du *Secret du Roi*, la monotonie n'y est pas à craindre. Mais, à cause de sa richesse et de sa complexité mêmes, il offre un autre écueil. Où en placer le centre, comment en assurer l'unité? De centre unique,

d'unité générale et rigoureuse, il ne saurait être question. Il n'est pas dominé, comme dans les ouvrages de d'Arneth et de Droysen, par un personnage, par un pays; par la diversité des intérêts, des vues et des lieux il se refuse à la cohésion. Mais si, dans son ensemble, il est condamné à rester un peu décousu, chacune de ses parties, du moins, peut échapper à cet inconvénient, car chacune d'elles, chacune des phases de la lutte met au premier plan l'une ou l'autre des puissances qui y ont été engagées, assigne le principal rôle à l'un ou à l'autre des personnages, souverain, ministre ou général. C'est à ces personnages, c'est à ces puissances que se subordonne tout le reste, ce sont eux qui ont fourni au duc de Broglie les divisions de son récit : *Frédéric II et Marie-Thérèse; Frédéric II et Louis XV; Marie-Thérèse impératrice; Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson; la Paix d'Aix-la-Chapelle.*

C'étaient les correspondances d'État qui avaient révélé au duc de Broglie les conditions particulières de précision, de difficulté et d'attrait de l'histoire moderne; c'est principale-

ment de ces correspondances qu'il a tiré le tableau de la politique européenne de 1740 à 1748. L'emploi prépondérant des documents de ce genre donne aux ouvrages historiques une couleur et une saveur particulières. L'histoire y est racontée par ceux qui l'ont faite. En exposant les situations telles qu'elles leur apparaissent, en suggérant des expédients, en faisant valoir leurs services, en dépréciant ceux de leurs collaborateurs, en imputant leurs échecs à leurs instructions, ils dévident les fils qui entreront dans le tissu de l'histoire et, du même coup, ils se peignent eux-mêmes. A écouter pourtant trop complaisamment ces communications confidentielles et intéressées, on risquerait de substituer une succession d'impressions personnelles aux grandes lignes, aux proportions générales que la perspective historique permet seule d'apercevoir. Celui qui ne saurait pas résister à une pareille tentation ne serait pas un historien, et, chez le duc de Broglie, l'habitude d'emprunter, pour raconter les événements, les sentiments et parfois le langage de ceux qui y ont été mêlés, n'a jamais fait

tort à l'effet d'ensemble qui est le but suprême de la composition historique. Sous la lumière également dispensée par une intelligence qui simplifie tout parce qu'elle comprend tout, le train des événements se déroule, les caractères se dessinent, les responsabilités se dégagent et l'on est soi-même emporté par le mouvement qu'on a sous les yeux.

C'est dire que la vie est le caractère dominant des neuf volumes que le duc de Broglie a consacrés à l'histoire de la guerre de la Succession d'Autriche. Quand on l'a, avec tout le monde, reconnu et proclamé, on a répondu par avance à la question de savoir jusqu'à quel point cet ouvrage a fait faire des progrès à nos connaissances historiques. S'il est vrai que l'histoire ne se réduit pas au précis exact des événements ; si le jeu et le conflit des passions et des caractères en forment la trame vivante et en font apparaître la vérité dramatique et philosophique, il serait oiseux de se demander ce qu'il y a de nouveau dans un ouvrage qui, grâce à la façon dont l'auteur s'efface devant ses personnages, met le plus souvent en scène ce que les autres

nous racontent et nous expliquent ; on a le droit de dire que tout y est nouveau. Cette résurrection du passé qui fait la plus haute ambition et sollicite le plus grand effort de l'historien, le duc de Broglie y est arrivé sans avoir l'air de la chercher. L'art est si également réparti dans son œuvre ; il répugne tant à s'étaler dans un épisode qu'à part un touchant adieu à la vieille France qui va mourir à Fontenoy pour une patrie et pour un roi que la France nouvelle va séparer demain ¹, on ne saurait détacher de ces neuf volumes une page qui puisse être présentée comme un morceau plus achevé et, comme on dit en peinture, plus *poussé* que le reste. C'est que rien ici ne sent l'auteur ; c'est qu'on semble avoir affaire à un homme de bonne compagnie qui écrit pour son plaisir d'abord, et un peu aussi pour celui des autres. Un beau jour, il s'est mis à lire des dépêches diplomatiques et elles l'ont transporté dans une société où, tout de suite, il s'est trouvé chez lui. N'a-t-il pas entendu hier, de la bouche

1. *Marie-Thérèse impératrice*, éd. in-18, I, 446-449.

du *gros* Valori, le récit des incartades, des coups de boutoir de Frédéric? N'a-t-il pas fait causer Vauréal sur l'intérieur de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse? N'est-il pas un peu apparenté, par le second mari de sa grand'mère, à d'Argenson la *bête*, et n'est-ce pas pour cela que, dans sa juste sévérité pour ce malfaisant idéologue, on sent encore quelque indulgence? Unie, lisse, transparente, sa narration semble être la glace invisible que Thiers présentait comme l'image de la perfection historique.

En écrivant *l'Alliance autrichienne*¹, en racontant l'évolution qui fit des alliés et des adversaires de la veille les adversaires et les alliés du lendemain, le duc de Broglie semblait vouloir préluder à l'histoire de la guerre de Sept ans². Telle n'était pas pourtant son intention. Il avait entendu seulement faire l'épilogue

1. 1 vol. in-18, 1897.

2. Nous n'oublions pas et nous avons déjà laissé entendre que, dans *le Secret du Roi*, le duc de Broglie avait abordé l'histoire de la guerre de Sept ans, mais il n'en avait traité que les épisodes qui mettaient en jeu la correspondance secrète et son chef, le comte de Broglie. Dans cette mine si étendue, il n'avait voulu s'attacher qu'à un filon.

de la guerre de la Succession d'Autriche en montrant comment les signes précurseurs de cette évolution qui s'étaient révélés pendant cette guerre avaient été confirmés, après la paix, par l'attitude définitive des puissances belligérantes. Lui qui se flattait¹ d'avoir deviné, avant que la preuve en fût faite par l'ouvrage de d'Arneth et les mémoires de Bernis, que ce nouveau groupement s'expliquait par la nécessité et non par les causes mesquines auxquelles on l'attribuait, il nous devait, il se devait à lui-même de montrer comment il s'était opéré. Si la paix d'Aix-la-Chapelle n'avait satisfait aucune des puissances qui l'avaient signée, presque toutes du moins s'y étaient résignées ; une seule faisait exception : l'Autriche. Dès le lendemain de ce traité, Marie-Thérèse s'était rencontrée avec son futur chancelier, Kaunitz, dans la pensée que la politique autrichienne devait être exclusivement dirigée vers la revanche à prendre contre le ravisseur de la Silésie et qu'à la place de l'Angleterre, sur laquelle il ne fallait pas

1. *Préliminaires de la guerre de Sept ans* (sept. 1878), dans *Histoire et Diplomatie*.

compter pour y aider, la France était l'alliée nécessaire. Tenu en échec par l'impéritie autant que par les défiances traditionnelles du cabinet de Versailles; acheminé par une négociation directe de l'ambassadeur autrichien Stahremberg avec Bernis et le roi; imposé à la France par l'isolement où la plaçait le traité d'alliance de Frédéric avec George II, le dessein de Marie-Thérèse et de Kaunitz s'accomplit sous la forme d'une convention de neutralité et d'un traité défensif qui, laissant en dehors les hostilités déjà ouvertes entre la France et l'Angleterre, réservait à l'Autriche le bénéfice exclusif de l'alliance et lui assurait au service de ses vues en Allemagne un contingent français important. Comment se rapprochement nécessaire, qui aurait pu procurer à notre pays l'extension ou, tout au moins, la sécurité de cette frontière septentrionale qui rappelait un des rares échecs de la politique nationale de nos rois; comment ce rapprochement, que l'Autriche était disposée à acheter par l'abandon des Pays-Bas, aboutit à nous mettre, sans compensation, à la discrétion et à la remorque

de notre allié, c'est ce que le duc de Broglie a montré avec son intelligence accoutumée de l'échiquier diplomatique, avec la dextérité que son histoire de la guerre de la Succession d'Autriche nous a fait déjà admirer. Ici l'unité du sujet fait encore valoir davantage la sagacité, le tact avec lesquels il démêle et campe sur leurs pieds négociations et négociateurs. Tout se réduit ici, en effet, à un duel diplomatique, duel bien inégal entre un adversaire qui peut rompre et qui sait marcher couvert et l'épée tendue et un adversaire acculé par les hostilités où il est déjà engagé, paralysé par sa maladresse et qui finit par se laisser désarmer.

Parmi les personnages que l'histoire de la guerre de la Succession d'Autriche avait fait défiler devant lui, il y en avait un sur lequel Albert de Broglie avait dû, dès le premier jour qu'il le rencontra, se promettre de revenir. Ce fut comme pour se délasser de l'ouvrage considérable qu'il venait de terminer qu'il écrivit son livre *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans*¹ (1898). Poète officiel, académicien,

1. In-18.

historiographe du roi et gentilhomme de la chambre à Versailles, chambellan, pensionnaire du roi de Prusse et chevalier de son ordre à Potsdam, administrateur avisé et sans scrupules d'une fortune considérable, courtisan et roi de l'opinion, il manquait à l'amour-propre de Voltaire la satisfaction d'avoir mis la main aux affaires d'État. On lui aurait peut-être fait convenir que la politique générale échappait à son universalité ; mais, avec les admirateurs et les flatteurs que son génie lui créait dans les rangs les plus élevés de la société européenne et jusque sur les trônes, la diplomatie ne paraissait-elle pas être son fait ? Deux fois déjà avant la guerre de Sept ans, la première fois à la veille de la guerre de la Succession d'Autriche, la seconde après la première défection de Frédéric, cette ambition diplomatique avait été favorisée par le gouvernement de Louis XV, et, si les missions qu'il avait alors remplies auprès du roi de Prusse avaient été stériles ; si celui-ci n'avait laissé ni pénétrer ni modifier ses intentions, le négociateur n'avait pas compromis, du moins, par son intempérance habi-

tuelle de sentiments et de langage, les intérêts qu'il allait servir. On sait que sept ans après la seconde de ces missions, en 1750, la vie commune succéda pour lui et pour Frédéric à un commerce épistolaire où l'attention constante des deux correspondants avait réussi à contenir les saillies de deux amours-propres également irascibles et de deux esprits également caustiques ; mais, on le sait aussi, une intimité qui dura trois ans fit éclater l'incompatibilité qui résulte toujours du contact des mêmes travers. Le duc de Broglie a raconté, après d'autres, les incidents héroï-comiques de la brouille bruyante, scandaleuse qui mit aux prises le roi-poète et le poète-courtisan. Elle laissait pourtant à Voltaire un goût très vif pour le prince dont de légitimes ressentiments semblaient devoir le séparer à jamais, et ce goût était partagé. Aussi, en 1757, au moment où Frédéric, battu par les Autrichiens et les Russes, menacé jusque dans Berlin, désespérait de sa fortune, Voltaire appuyait spontanément auprès du maréchal de Richelieu, qui venait de faire capituler à Closter-Severn l'armée anglo-

hanovrienne, les ouvertures de paix du roi de Prusse. Quelque temps auparavant, il avait reçu de la cour de Vienne des compliments flatteurs et peut-être des offres bien faits pour encourager ses aspirations politiques. Mais c'était surtout par le gouvernement de son pays qu'il aurait voulu les voir, comme autrefois, autorisées, et sur ce point, comme sur tout ce qui touchait sa personne, le roi, M^{me} de Pompadour, les ministres, sourds à tous les appels, se renfermaient dans une indifférence et un silence des plus humiliants. Faut-il les en blâmer, comme semble le faire le duc de Broglie? Faut-il croire que le cabinet de Versailles aurait pu tirer de Voltaire, grâce à ses relations avec tant de souverains, de personnages étrangers influents et bien informés et avec Frédéric tout le premier, des renseignements utiles? que ce vulgarisateur de génie aurait même pu, dans la carrière diplomatique, faire profiter son pays de l'accueil empressé que sa renommée européenne semblait devoir procurer à sa personne? On peut sans doute se livrer au plaisir de se représenter un Voltaire subordonnant les

exigences insatiables de sa vanité aux intérêts d'État qui lui auraient été confiés, se résignant à ne pas mortifier et aliéner, après les avoir adulés, ceux dont il aurait eu à obtenir la confiance ; un Voltaire mesuré, ayant autant de tact qu'il avait de souplesse, et avant tout aimant son pays d'un amour jaloux comme on doit le faire pour le bien servir. Mais qui ne voit que ce Voltaire-là eût été précisément le contraire de celui que nous connaissons ? Le gouvernement de Louis XV et de M^{me} de Pompadour n'en eut pas moins tort de lui garder rancune de certaines familiarités, de certaines impertinences. Si l'on ne pouvait guère tirer profit pour la diplomatie française de l'engouement dont il jouissait auprès de l'Europe politique et lettrée, il était de la prudence la plus évidente de continuer à flatter sa vanité et sa cupidité, d'occuper sa fécondité ; de le garder sous la main en lui faisant comprendre qu'il n'avait le choix qu'entre des faveurs et la Bastille ; tâche ingrate et en apparence un peu humiliante pour le roi très chrétien, que de vouloir ranger le plus grand dissipateur d'es-

prit qui fut jamais ; tâche digne pourtant, en réalité, d'un roi qui aurait été soucieux de récompenser et de s'attacher le talent, de comprendre et de dominer le mouvement des idées. Malheureusement le gouvernement, qui interdisait la publication d'œuvres aussi inoffensives et aussi élevées que *la Henriade*, *Charles XII* et *le Siècle de Louis XIV*, était aussi incapable de s'associer, en le réglant, au courant de l'esprit public que le duc de Broglie nous l'a montré, dans l'histoire de la guerre de la Succession d'Autriche, incapable de comprendre et d'appliquer les traditions politiques de ses glorieux prédécesseurs.

La ¹ composition de ces brillants récits, qui se succédèrent de 1878 à 1898, ne faisait pas oublier au duc de Broglie ses devoirs parlementaires ni les grands intérêts publics que le parti républicain, bientôt maître des trois pouvoirs constitutionnels et enivré de sa victoire, était impatient de soumettre à une enquête attentive pour

1. Les pages 133-155 n'ont pas été lues à l'Académie.

y faire prévaloir ses principes, ses passions et ses convoitises. Parmi ces intérêts, il y en avait deux qui tenaient la première place dans les préoccupations de notre prédécesseur, et ce fut ceux qui l'attirèrent le plus souvent à la tribune : l'enseignement public, à cause surtout de ses rapports avec la morale et la religion, et la politique étrangère, parce qu'à ses yeux la considération et l'influence que la France pouvait garder et acquérir en Europe après ses malheurs dominaient tout le reste et devaient décider de sa prospérité matérielle et économique elle-même.

Le duc de Broglie rencontrait, quand il prenait la parole, des préventions dont il triomphait le plus souvent par l'autorité et la séduction de son langage. On retrouvait dans ses discours les qualités de ses écrits : la connaissance des questions, l'art de la composition, la lucidité dans l'exposé des faits, une élévation sans effort, la véhémence des mouvements, l'urbanité de la discussion assaisonnée par un tour épigrammatique, l'harmonie des tons. Il ne leur manquait, pour produire une impression plus profonde, que

ces moyens, plus vulgaires à la fois et plus puissants que les autres, qui établissent entre l'orateur et ses auditeurs comme un contact physique.

En 1876 déjà, il avait défendu devant le Sénat la liberté de l'enseignement supérieur, à laquelle la Chambre venait d'enlever, par la suppression des jurys mixtes, sa suprême garantie, sa garantie la plus contestée. Sans rouvrir sur cette liberté elle-même une discussion épuisée par les débats qui avaient précédé la loi de 1875, il critiquait une précipitation qui n'était expliquée par aucune circonstance majeure. Les universités catholiques, disait-il, n'ont pas justifié les craintes de leurs adversaires, elles n'ont donné lieu à aucune provocation, à aucune agitation. Pour revenir sur une loi si récente à laquelle l'expérience ne s'est pas montrée contraire, suffit-il que la majorité de la Chambre ait changé, suffit-il d'invoquer certaines considérations scolaires, ne faudrait-il pas une situation grave, un péril social ? On commence, ajoutait-il, par la loi de l'enseignement supérieur ; mais, en l'attaquant, c'est à toutes les institutions créées par l'Assemblée nationale qu'on en veut et c'est

contre un mouvement général de réaction que le Sénat doit protéger l'œuvre de cette Assemblée. Avec quel sens pénétrant de l'économie des sociétés il met la haute Assemblée en garde contre la facilité avec laquelle, à la différence des intérêts matériels qui crient plus fort dès qu'ils sont atteints, mais qui s'apaisent plus vite, ceux de l'ordre moral paraissent supporter une main maladroite et brutale, mais au prix d'un trouble plus profond, de blessures plus envenimées dans le corps social¹!

En se faisant au Sénat, le 24 janvier 1880, l'avocat du conseil supérieur de l'instruction publique, tel qu'il avait été constitué par la loi du 19 mars 1873, qui avait adopté sur ce point, en les améliorant, les dispositions de celle du 15 mars 1850, le duc de Broglie ne plaidait plus seulement la cause de l'Assemblée nationale, mais aussi une cause en grande partie personnelle. Il avait été, en effet, l'un des auteurs du projet de loi, il en avait été le rapporteur, il l'avait soutenu à la tribune, le 9 janvier 1873,

1. Discours du 20 juillet 1876.

dans un discours où il établissait le vrai rôle de l'État dans l'enseignement et justifiait en même temps la façon dont le conseil était composé. Par une conception dont l'élévation égale la justesse, il faisait de l'État, en matière d'enseignement, le représentant et le mandataire des pères de famille et lui reconnaissait à ce titre le droit de surveillance et de contrôle sur l'enseignement en même temps que celui d'enseigner lui-même. Mais ce dernier, qui se réduit à concourir avec l'enseignement libre pour obtenir la préférence des familles, est tout différent de celui que l'État exerce quand il rend la justice, quand il lève l'impôt, quand il incorpore les citoyens sous les drapeaux. C'est par cette distinction entre les droits que la société a aliénés à l'État et ceux qu'elle s'est réservés et dont l'État doit lui assurer la jouissance, que se légitimait la présence, dans le conseil supérieur, de représentants des grands services publics, des grandes institutions sociales, religion, justice, science, armée, industrie, commerce. Mais État et société ne se confondent-ils pas quand le premier, au lieu d'être personnifié dans un prince

toujours suspect de gouverner pour lui-même et contre le pays, n'est autre chose que la majorité du peuple souverain, et l'arithmétique politique, en même temps que le critérium de toute vérité, n'est-elle pas le fondement de tous les droits?... C'est bien ce que pensait le gouvernement quand il déposait, au commencement de janvier 1880, un projet de loi qui éliminait du conseil supérieur les délégués de la société qui reçoit l'enseignement et n'y faisait plus entrer que les délégués de l'État qui le donne. C'est contre ce projet de loi, déjà voté par la Chambre, que le duc de Broglie parla au Sénat dans la séance du 24 janvier. En le faisant, il se place successivement au point de vue de l'enseignement libre et au point de vue de l'enseignement officiel. L'enseignement libre, qui ne comptera plus un seul représentant dans le conseil, y est par là même livré à la discrétion de sa rivale naturelle, l'Université, maîtresse des programmes, arbitre absolue de l'existence des établissements privés. L'enseignement de l'État perd, par l'exclusion des représentants des carrières savantes, les lumières que la science ap-

pliquée fournit toujours à la science théorique, le profit que les méthodes et les programmes peuvent tirer de l'influence de praticiens éminents seuls capables de les juger d'après leurs fruits. Le duc de Broglie adressait au nouveau conseil un reproche encore plus grave : sur ses cinquante-quatre membres, pas un n'avait qualité pour défendre la foi d'une jeunesse qui appartenait, pour la très grande majorité, à des familles chrétiennes dont on tenait encore pourtant à rassurer les scrupules et à conserver la confiance en maintenant dans les établissements officiels l'enseignement religieux. Personne ne se méprenait sur les véritables intentions qui avaient dicté le projet de loi, personne n'était dupe du prétexte de donner plus de compétence au conseil en le fermant à ceux qui représentent avec le plus d'éclat les carrières auxquelles l'enseignement est destiné à pourvoir et qui peuvent apporter dans la discussion des questions pédagogiques un esprit entièrement libre des préjugés professionnels ; tout le monde savait que l'exclusion des quatre prélats qui siégeaient dans l'ancien conseil, et qu'on n'avait

pu décevant en bannir sans bannir en même temps tous les membres étrangers à l'Université, faisait partie d'un système dont, au même moment, le projet de loi sur l'enseignement primaire dévoilait encore mieux la pensée et dont le but mal dissimulé était le rétablissement du monopole et l'oppression des consciences. C'est cet avenir que le duc de Broglie faisait entrevoir dans la péroraison de ce discours si lumineux, si véhément et si spirituel.

En même temps que la religion sortait des conseils de l'enseignement public, l'instruction religieuse était remplacée, dans l'enseignement primaire, par l'instruction civique. Le 10 juin 1881, le duc de Broglie combattait devant le Sénat cette substitution et demandait le rétablissement de l'instruction morale et religieuse, qui avait toujours figuré, depuis cinquante ans, en tête du programme de l'enseignement élémentaire. Il s'alarmait de la façon fort différente dont la morale et son enseignement étaient compris par les défenseurs du projet, notamment par le rapporteur et par deux sénateurs dont les discours révélaient le péril-

leux arbitraire qui menaçait l'une et l'autre ; il distinguait, avec l'Eglise catholique elle-même, la morale et la religion, mais pour ajouter que la première reste stérile et impuissante, que le principe même s'en altère bien vite dans l'âme humaine, si elle n'est pas fortifiée et fécondée par la seconde ; il plaçait cette vérité sous l'autorité de tous ceux qui ont eu à s'occuper de la législation de l'instruction publique, depuis Guizot jusqu'à Duruy ; il constatait que l'enseignement religieux dans les écoles n'avait jamais rien coûté à la liberté de conscience au nom de laquelle on voulait l'en exclure ; derrière la chimère de l'école neutre, il faisait apercevoir l'école athée que l'enseignement obligatoire et la proscription des congrégations enseignantes allaient imposer aux familles. Avec l'enseignement civique, enfin, compris non comme une explication sommaire des institutions administratives de notre pays, mais comme une glorification du régime existant aux dépens des régimes antérieurs, c'est la politique qui entre dans l'école et pour y contredire souvent les sentiments que l'enfant entend professer dans sa famille.

Deux ans après, le 31 mai 1883, le duc de Broglie portait à la tribune du Sénat des faits qui montraient comment avait été rempli l'engagement de ne laisser dégénérer l'instruction morale et civique ni en hostilité contre la religion ni en propagande politique. Parmi les manuels de ce nouvel enseignement, il y en avait qui passaient sous silence les devoirs envers Dieu, et pourtant, s'ils n'avaient pu obtenir l'honneur de figurer dans la loi, ces devoirs étaient du moins inscrits dans le programme ; d'autres, rapetissant le patriotisme aux proportions des passions de parti, immolaient la France du passé à la France contemporaine et ne faisaient commencer qu'à la Révolution l'histoire de notre pays. Interpellait-on le ministre au sujet de ces manuels, il en déclinait la responsabilité, se déclarant aussi impuissant à les proscrire des écoles qu'il avait été étranger au choix qui les y avait introduits. Les familles avaient-elles recours aux commissions scolaires, aux préfets, retiraient-elles leurs enfants de l'école ? Ou elles ne trouvaient aucune protection, ou celle qu'elles trouvaient auprès de certaines

commissions encourait le blâme du ministre, ou on leur appliquait les pénalités qui sanctionnent l'obligation de l'enseignement. Les faits venaient ainsi confirmer les prévisions du duc de Broglie soutenant, au moment de la discussion de la loi, que la neutralité religieuse était impossible dans l'enseignement primaire, que la laïcisation conduisait nécessairement à l'irréligion d'État. Ce résultat que les politiques du parti refusaient bien haut d'accepter comme la conséquence inévitable de leur système, ils l'appelaient tout bas de leurs vœux avec la même imprévoyance et la même ardeur que ceux de leurs amis politiques qui, n'étant pas au pouvoir, n'ayant pas à ménager dans le pays et dans le Sénat de vieux préjugés, pouvaient se permettre plus de franchise. Séparée de la religion, en révolte plus ou moins ouverte contre elle, l'instruction morale se réduisait à de vaines formules, rebutait également maîtres et élèves, devenait purement nominale ou était entièrement délaissée. Des observateurs non suspects ne pouvaient s'empêcher de constater la progression de l'indocilité, de la corruption.

et du crime dans les premières générations scolaires élevées sous l'empire du nouveau programme. En 1890 et en 1895, devant un auditoire qu'il n'était pas besoin de convertir à la cause de l'enseignement chrétien, le duc de Broglie recueillait dans les statistiques et les enquêtes officielles l'aveu de cette progression ; elles lui révélaient en même temps l'impuissance de la pédagogie d'État à créer une éducation morale et civique sans Dieu¹.

Interdire l'entrée de l'école à la religion, c'était bien pour soustraire l'enfance à ces premières impressions qui peuvent rester ineffaçables ou revivre un jour ; mais, si par là on lui enlevait l'avenir, on était obligé de vivre avec elle dans le présent et on l'y retrouvait partout, tant elle restait liée aux sentiments ou aux habitudes. Tout le mal venait, semble-t-il, de ce qu'en 1801, après une expérimentation pro-

1. *La Morale des écoles laïques, rapports aux réunions des Frères de la Doctrine chrétienne (1890-1895)*, dans *Histoire et Politique*. Voy. encore l'allocution du duc de Broglie dans la réunion de la salle Wagram du 15 juin 1880 et dans la réunion privée pour l'œuvre diocésaine des écoles chrétiennes libres, 1888.

longée et peu heureuse de l'irréligion publique et privée, la France avait, suivant les fortes expressions de Portalis dans son exposé des motifs du Concordat, « appelé la religion au secours de la morale et de la société », et de ce que le maître de la France avait répondu pour elle à cet appel. Il y avait eu ce jour-là entre le chef de l'Église proscrite, divisée par le schisme, grandie par la persécution et restée indispensable à la société, et l'homme de génie qui comprenait combien le vœu du pays, en même temps qu'il était dicté par d'éternels besoins, secondait son œuvre de réparation morale et matérielle, comme une émulation de clairvoyance et de modération d'où était sortie une transaction équitable. Telle était l'origine de ces rapports délicats et constants entre l'Église et l'État d'où naissaient, aux yeux des adversaires de ce qu'on appelait le *cléricalisme*, tant de périls pour la liberté de conscience et l'indépendance civile, qui livraient passage aux envahissements insidieux de la théocratie. C'était cet accord qu'il fallait rompre pour affranchir l'État de toute solidarité dans un apostolat contraire à

son incompetence dogmatique comme aux doctrines qui lui paraissaient seules dignes de lui quand il voulait sortir de cette incompetence. Mais cette rupture ouvrait un avenir hasardeux, il paraissait plus sûr et plus profitable de faire deux parts dans le Concordat, de traiter comme non avenues les clauses qui donnent des droits à l'Église, de ne considérer comme valides que celles qui lui imposent des obligations. Le duc de Broglie saisit l'occasion qui lui était offerte par la belle publication¹ de M. Boulay de la Meurthe sur l'histoire de cette grande transaction pour montrer, dans un livre intitulé *le Concordat* (1893), combien l'esprit dans lequel on l'appliquait était peu conforme aux intentions des parties contractantes. Il avait, on s'en souvient, défendu ce pacte réparateur contre les illusions et les arrière-pensées des partisans de l'Église libre dans l'État libre et donné par là une preuve de plus de sa préférence pour les compromis honorables sur les systèmes absolus. Il rappelait cette fois l'origine du Concordat ; il

1. *Documents sur la négociation du Concordat entre la France et le Saint-Siège.* 5 vol. in-8.

établissait que les articles organiques sont dépourvus de tout caractère obligatoire pour la partie qui n'y a pas souscrit; il signalait ce qu'il y a d'inique à aller chercher des armes contre l'Église dans la législation de l'ancien régime, c'est-à-dire d'une époque où sa dépendance était compensée par de précieux privilèges, où le clergé constituait, en même temps qu'une aristocratie terrienne, une Église d'État qui pouvait mettre en mouvement le bras séculier. Il repoussait pour les membres du clergé le titre de fonctionnaires par lequel ses adversaires cherchent à répandre la confusion sur la source du ministère pastoral et sur le caractère du budget des cultes en même temps que, par la suspension et la suppression arbitraire de traitement, ils les privent des garanties dont jouissent les véritables fonctionnaires. Par ce rapide commentaire, le duc de Broglie ne se flattait assurément pas de faire naître une hésitation ou un scrupule chez ceux qui transformaient une œuvre de réconciliation en une œuvre de haine et de persécution, mais il ne lui avait sans doute pas paru inutile de prémunir les esprits de bonne

foi contre des erreurs sans cesse reproduites.

Ainsi, sur la place et le rôle de l'Église dans la société, les idées du duc de Broglie n'avaient pas changé; ce qui a changé seulement, ce sont les circonstances et avec elles la façon dont se manifeste pour elle sa sollicitude. Autrefois, il avait eu à la défendre contre les méfiances des partisans trop jaloux du pouvoir civil, contre l'impopularité à laquelle elle s'exposait elle-même par son alliance avec le césarisme, contre les attentats dont son indépendance et celle de son chef avaient été victimes. Aujourd'hui, ses dangers sont différents et paraissent plus pressants. Le dévouement du duc de Broglie y fait face; mais, si le terrain de la lutte n'est plus le même, c'est toujours les mêmes sentiments qui l'amènent sur ce terrain nouveau; c'est toujours sa foi dans la mission divine et civilisatrice de l'Église, la conviction que l'Église ne menace nullement les garanties au sujet desquelles les sociétés modernes se montrent si ombrageuses, bien qu'elles en fassent souvent si bon marché, et qu'elle doit chercher et trouver dans la liberté une protection et un essor croissant.

Non moins persévérante, non moins manifeste que son attachement à l'Église fut sa fidélité à la cause monarchique. Contrastant avec de si nombreux et si éclatants ralliements et avec une indifférence presque générale pour les formes de gouvernement, une telle fidélité a de quoi surprendre. Elle s'explique beaucoup moins, comme on pourrait le croire, par des traditions de famille et des souvenirs personnels que par l'importance qu'avaient à ses yeux, pour décider des préférences politiques, le droit public et l'histoire. Bien qu'il fût aussi pénétré que personne de cette vérité qu'aucun régime, si bien conçu qu'il soit, ne peut dispenser les peuples d'un effort constant pour assurer le cours paisible et prospère de leur destinée, bien qu'elle revienne à satiété sous sa plume, il était très persuadé aussi, à la différence de la plupart des Français qui n'ont pu connaître les bienfaits de la monarchie constitutionnelle et à qui le spectacle de tant de révolutions a laissé un grand scepticisme sur la valeur des constitutions, que l'organisation raisonnée et prévoyante des pouvoirs publics est indispen-

sable à leur équilibre, que le principe électif, s'il prévaut exclusivement dans un régime politique, conduit à des entraînements et à une instabilité incompatibles avec tout dessein suivi, qu'il a besoin, pour devenir inoffensif, d'être associé au principe héréditaire, dont le représentant, doué par sa naissance et son éducation, si médiocre fût-il, d'une compétence et d'un tact naturels dans les deux parties les plus importantes du gouvernement, maintient, à travers la mobilité ministérielle, les traditions de la politique extérieure et l'efficacité progressive de l'organisation militaire; il était persuadé qu'exclusivement fondé sur le principe électif, le régime républicain est fatalement voué à l'omnipotence d'une assemblée ou au conflit des deux pouvoirs et, en 1894, il appliquait cette thèse à la constitution de 1875¹, comme il l'avait appliquée, on se le rappelle, à la constitution de 1848. Mais, s'il était resté monarchiste impé-

1. *La Constitution de 1875* (avril 1894), dans *Histoire et Politique*. Cf. son *Discours prononcé le 27 mai 1887 au banquet des membres de l'Union monarchique* et *Lettre au directeur du Moniteur universel. Budget annuel et budget permanent* (janvier 1888).

nitent, c'est aussi à l'histoire qu'il le devait, nous voulons dire à la conception qu'il se faisait de celle de notre pays. A la façon dont il la fait intervenir dans les questions contemporaines, dont il y cherche des lumières pour éclairer notre avenir, il semble bien avoir pensé, bien qu'il ne l'ait dit nulle part, que notre caractère national, tel qu'il a été formé par huit siècles de monarchie, n'a pas été profondément altéré par des vicissitudes politiques relativement récentes ni par nos mœurs nouvelles. Il semble avoir pensé que les traits qui nous frappent le plus dans notre démocratie et qui, d'après une opinion très commune, dénotent qu'elle est rebelle à tout autre gouvernement qu'à un gouvernement issu de son sein et mobile comme elle, n'ont pas l'importance qu'on leur attribue, qu'ils en ont beaucoup moins en tout cas que les habitudes contractées pendant une union intime de huit siècles avec une dynastie nationale. On lui aurait peut-être fait dire que les Français de son temps ressemblent beaucoup à ceux du xvii^e et du xviii^e siècle, qu'on trouve chez les uns comme chez les autres les mêmes

particularités morales, qu'ils sont, par exemple, aussi avides d'égalité et de distinctions, aussi frondeurs et aussi timides devant l'autorité, qu'ils aiment autant les fonctions publiques et aussi peu les carrières où le succès est le prix d'une initiative hasardeuse, d'un effort plus grand; que la société de l'ancien régime, avec la toute-puissance dont l'argent y jouissait déjà, était plus démocratique qu'elle n'en a l'air; on aurait peut-être obtenu de lui d'autres confidences qui auraient fait comprendre comment il était arrivé à croire non seulement que la démocratie pouvait se concilier avec la monarchie, mais même qu'elle ne pouvait pas s'en passer. Il paraît évident que, pour lui, la Révolution n'avait pas opéré une interruption étendue et durable dans l'état d'esprit monarchique de la France; il ne lui échappait pas qu'au sortir de cette époque on trouvait bien peu de républicains¹ dans un pays où l'on avait pourtant

1. « Je ne crois pas, disait le Premier Consul en 1802 au Conseil d'Etat, que le peuple français aime la liberté et l'égalité. Les Français ne sont point changés par dix ans de révolution; ils n'ont qu'un sentiment, l'honneur. »

délivré tant de certificats de civisme. Héritier par sa double ascendance de nobles esprits qui aimèrent dans la Révolution leurs propres illusions, le duc de Broglie n'a pas échappé complètement à cette influence. C'est de lui qu'est cette belle comparaison qui aurait fait la joie de sa grand'mère, M^{me} de Staël, et de son grand-père, Claude-Victor de Broglie : « Cette date de 1789, c'est vraiment l'instant où toutes les étoiles pâlisent, et devant une aube éclairée de mille feux, se perdent dans la lumière du jour¹!... » Mais — est-il besoin de le dire ? — ce n'est pas habituellement sur ce ton dithyrambique qu'il en parle et, s'il en aime sincèrement les conquêtes, c'est surtout quand il croit les voir acceptées et assurées par la monarchie constitutionnelle. Celle-ci avait à ses yeux accompli la réconciliation de l'ancienne France et de la France nouvelle, c'est-à-dire une de ces transactions comme il les aimait, et il attendait de son rétablissement une réconciliation analogue entre la démocratie et l'autorité. Vainement lui aurait-

1. *L'Histoire de France étudiée en Normandie* (Correspondant du 25 mars 1869).

on dit que ce régime, lui accordât-on tous les mérites qu'il lui attribue, toute la reconnaissance qu'il réclame pour lui, ne convient plus à une démocratie émancipée, fière de ses lumières, de son infaillibilité et de sa force, incapable de se plier aux savantes combinaisons par lesquelles la sagesse politique essaierait de régler son élan, s'amusant, comme un enfant mal élevé, de sa perversité et de sa sottise et ne laissant d'autres ressources à ses amis éplorés que de la suivre en lui prodiguant les bons conseils. Le duc de Broglie ne se serait pas laissé convaincre par ce fatalisme politique ; il aurait répondu qu'il ne faut pas traiter la démocratie comme une force inconsciente et irrésistible de la nature, mais comme une puissance morale, libre et responsable, dont les devoirs sont en proportion des droits, avec laquelle un gouvernement doit raisonner, qu'il doit s'efforcer d'éclairer et de convaincre et savoir au besoin contenir.

Si difficile qu'il fût, à ses yeux, pour un gouvernement entièrement sorti de son sein, de lui imposer le respect des autres et d'elle-même, il

ne cessa pas, soit au Sénat, tant qu'il y siégea, c'est-à-dire jusqu'au mois de janvier 1885, soit par la plume, de la prémunir contre ses illusions et ses instincts. Ce n'était pas seulement de son intolérance qu'elle avait à se défendre; ses chefs éphémères, désireux de la distraire de la pensée d'un amoindrissement national qu'elle ne demandait qu'à oublier, de lui donner des consolations d'amour-propre dont elle devait assez vite apprendre à se passer, l'engageaient dans des entreprises lointaines dont la portée dépassait toujours leurs prévisions et leurs des seins. Aux yeux du duc de Broglie, les satisfactions que l'honneur national pouvait retirer de la politique coloniale ne valaient pas les périls auxquels nous exposaient la dispersion de nos forces continentales et les conflits avec nos rivaux européens dans des régions où les droits respectifs étaient si malaisés à définir, il en attaquait tantôt la conduite et tantôt le principe¹.

1. Discours au Sénat dans les séances du 30 novembre 1880, du 25 juillet 1881, du 1^{er} avril et du 25 juillet 1882, du 11 décembre 1884. — *Vingt-cinq ans après* (juillet 1896), dans *Histoire et Politique*.

C'est encore à la glorification de la monarchie française qu'ont été consacrées les dernières pages que votre infatigable confrère ait écrites et que, trop modeste cette fois pour elle, il a intitulées : *le Dernier Bienfait de la Monarchie*¹. L'épisode historique qui servait à cette glorification ramenait devant lui une question et un personnage qui l'avaient déjà occupé. Dans l'histoire de la guerre de la Succession d'Autriche, il avait eu à déplorer l'aveuglement du gouvernement de Louis XV laissant échapper l'occasion de fortifier notre frontière septentrionale soit par une acquisition territoriale, soit par la création d'une principauté vassale. Il se donnait maintenant la consolation de raconter comment le roi Louis-Philippe, par une politique résolue, prudente et désintéressée, avait réparé cette défaillance et amené l'Europe à détruire l'agglomération hybride créée contre la France en 1815 sous le nom de royaume des Pays-Bas et à ériger la Belgique en un royaume neutre, uni à notre pays par d'étroites sym-

1. 1 vol. in-8, 1901.

pathies et mettant à l'abri d'une agression soixante-dix lieues de notre frontière. Au premier rang de ceux qui avaient aidé le roi à faire remplacer par un voisinage aussi avantageux un voisinage aussi humiliant et aussi hostile, le duc de Broglie rencontrait un homme sur lequel la postérité reste encore très partagée, dont il avait, dix ans auparavant, publié les mémoires¹, dont les papiers passés entre ses mains et notamment la correspondance du roi et de M^{me} Adélaïde comptaient parmi les sources les plus précieuses de son récit et dont, sans méconnaître les vices ni les cyniques métamorphoses politiques, il avait défendu la clairvoyance au Congrès de Vienne² et contesté la complicité dans l'assassinat du duc d'Enghien³. Talleyrand n'est pas le seul dont le duc de Broglie, grâce à des témoins bien informés plus encore qu'aux papiers confidentiels dont il était dépositaire, a pu parler dans son livre avec la

1. 4 vol. in-8, 1891.

2. Article sur le 1815 de M. H. Houssaye dans *Histoire et Politique*, p. 200-211.

3. *Le Procès et l'Exécution du duc d'Enghien*, à propos de l'ouvrage de M. Welschinger, broch. in-18. Plon, 1888.

même fraîcheur d'accent que s'il l'avait personnellement connu. Si, à cause de l'âge enfantin qu'il avait alors, il ne peut pas être considéré comme un contemporain des événements, il a grandi, du moins, au milieu des souvenirs qu'ils ont laissés, des personnages qu'ils ont mis en scène. Il a recueilli de son père, qui faisait partie du ministère du 11 août; de la duchesse de Dino, nièce de Talleyrand; de la princesse de Lieven, femme de l'ambassadeur de Russie à Londres; du comte Bresson, qui représentait la France à Bruxelles, l'impression immédiate et vivante des hommes et des choses. De là, dans son récit, le charme qu'une œuvre historique emprunte toujours à l'intimité des souvenirs, au contact même indirect des acteurs. De ces traditions de première main, parfois de rencontres et de fréquentations personnelles, sont sorties les esquisses qu'il a crayonnées d'un trait léger et pourtant si expressif: Talleyrand, La Fayette, Laffitte, Flahaut, etc. Pour expliquer, pour rendre sensibles les questions, les intérêts, les passions auxquels sont mêlés ces personnages et que met en jeu la fondation du

royaume de Belgique ; pour peindre l'embaras des hommes d'État du continent en face des révolutions de Paris et de Bruxelles ; pour caractériser dans leur nuance exacte les premiers rapports de la monarchie de Juillet avec les puissances de la Sainte-Alliance et avec l'Angleterre ; pour montrer le sang-froid du roi et de Talleyrand dominant les difficultés complexes de la situation et contrastant avec l'agitation de Sébastiani et de Bresson ; pour mettre en valeur des scènes comme celle où Louis-Philippe, en refusant pour son second fils la couronne que les délégués du Congrès viennent lui offrir, donne la paix à l'Europe, etc., c'est toutes les qualités de l'historien qu'il a fallu déployer. Le duc de Broglie les a assorties avec une mesure, un goût qui en augmentent l'effet en le rendant moins apparent. C'était sa méthode, on le sait, de relever encore la grandeur d'un sujet par la simplicité de l'exécution ; de sacrifier les recherches de style, les coquetteries de la plume à l'impression de l'ensemble et d'obtenir cette impression par la juste proportion des parties, par l'harmonie des tons,

par la distribution savamment graduée de la lumière. Ce fragment d'une œuvre interrompue par la mort est un dernier exemple de cette méthode.

Tant de fidélité à des causes vaincues, mais dont le passé était encore respecté, la vigueur d'un talent dont la forme transparente laissait rayonner la noblesse morale dont il s'inspirait, les événements qui, en donnant tristement raison à sa prévoyance, rapprochaient de lui certains adversaires devenus à leur tour des réactionnaires et peut-être des désabusés, tout cela avait fini par placer le duc de Broglie dans une sphère supérieure aux passions politiques et par l'entourer d'une déférence et d'une admiration universelles. Les corps savants croyaient s'illustrer en l'admettant dans leur sein, en le plaçant à leur tête. Il était très sensible à ces hommages et c'était dans leurs réunions qu'il se sentait le plus à l'aise. A l'Académie française, il continuait à jouir d'une grande influence. En 1886, la Société d'histoire diplomatique, qui venait de se constituer, faisait de lui son prési-

dent perpétuel. Fondée sur l'idée de rapprocher les diplomates des historiens de la diplomatie, de grouper, au profit des études dont elle a besoin, ce personnel diplomatique international dont le duc de Broglie, dans une de ses pages¹ les plus heureuses, avait si bien caractérisé l'esprit professionnel, cette Société proclamait en lui, par son choix, le maître du genre qu'elle avait pour but d'encourager². En 1895, avec plus d'autorité encore, vous confirmiez cette prééminence en même temps que vous rendiez à ses autres titres un honneur que personne ne voulut lui disputer : vous le donniez pour successeur à un historien qui s'était rencontré avec lui dans le domaine historique, qui y avait porté des vues et un esprit assez différents et qui, à certains égards, formait avec lui un in-

1. *La Diplomatie et les Principes de la Révolution française* (février 1898), dans *la Diplomatie et le Droit nouveau*, p. 160-166.

2. Voy. les discours prononcés par le duc de Broglie aux séances de cette Société, dans *Histoire et Diplomatie*. Voy. aussi l'allocution prononcée par M. le baron de Courcel, président de la Société en remplacement du duc de Broglie, dans l'assemblée générale du 7 juin 1901 et reproduite dans la *Revue d'histoire diplomatique* de cette année.

téressant contraste. Ceux d'entre vous qui ont entendu la lecture de la notice¹ du duc de Broglie sur Victor Duruy n'ont sans doute pas oublié la bonne volonté presque touchante de l'aristocrate chrétien qu'il y avait dans le premier, pour pénétrer et pour faire sentir l'attrait austère du second, de ce plébéien plus dévot à Jupiter Capitolin et à la *paix romaine* qu'au Rédempteur du monde et à la civilisation chrétienne, de ce stoïcien dépaycé à la Cour et resté modeste au sein des honneurs, et ils se rappellent peut-être combien l'effort pour y parvenir, en restant visible, avait du moins réussi. En resserrant par vos suffrages la confraternité académique que ceux d'une autre classe de l'Institut avaient depuis longtemps créée entre vous et lui, vous lui donniez le témoignage le plus significatif et le plus précieux de l'apaisement, de l'équité, de l'admiration au sein desquels s'achevaient ses dernières années, et vous lui faisiez entendre par avance le langage de la postérité qui allait commen-

1. *Notice sur la vie et les œuvres de Victor Duruy*, lue dans les séances du 8 et du 15 janvier 1898.

cer pour lui. C'est à la hauteur inaccessible aux orages, où vous avez contribué à l'élever, que nous devons nous placer nous-même pour marquer d'un dernier trait ses divers talents et faire encore apparaître les sources pures et fortifiantes auxquelles il devait l'allègre santé morale, le tempérament intellectuel si heureusement équilibré, qui se révèlent dans la tenue de sa pensée et de son style.

A la destinée que nous venons d'esquisser, rien ne semble avoir manqué de ce qui peut perfectionner et faire valoir les dons de la nature : naissance élevée, éducation accomplie, société d'élite, indépendance matérielle, participation aux grandes affaires. Dans cet accord si beau et si rare entre la fortune et le mérite, quelque chose pourtant détonne. En recherchant d'où vient cette dissonance, on s'aperçoit que, si les circonstances n'ont refusé à aucun des talents du duc de Broglie l'occasion de se produire, elles n'ont pas permis à certains d'entre eux de donner toute leur mesure ni de se montrer sous leur jour le plus favorable. Diplomate, les circonstances ont, par deux fois, coupé court

à des débuts qui s'annonçaient sous les meilleurs auspices. Homme politique, le duc de Broglie fut constamment victime des fautes d'autrui et passa son temps à sauver ou à améliorer les situations fausses où on l'avait mis et où il ne restait que par patriotisme. Mais, si sa valeur diplomatique et politique n'a trouvé ni le temps nécessaire ni le terrain favorable pour se déployer complètement, son court passage aux affaires a suffi pour révéler plusieurs des qualités qui font le diplomate et l'homme d'État : intelligence déliée, rapide et pénétrante, décision, sang-froid, courage des responsabilités, dignité, éloquence s'imposant à l'attention, quoique dépourvue de moyens physiques, à force de compétence, de modération, d'habileté insinuante et d'élévation. Elles contribuent encore à la capacité de l'homme d'État, les qualités dont il donna la preuve, pendant trente-cinq ans, à la tête de la Compagnie de Saint-Gobain ; son administration se distinguait — c'est un de vos confrères¹

1. Allocution de M. Thureau-Dangin à la séance du Conseil d'administration de la Compagnie, tenue le 22 janvier 1901. Cf. discours prononcé par le duc de Broglie, le

depuis longtemps associé à cette administration, qui l'atteste — par le coup d'œil qui fixe les grandes lignes d'une entreprise, par la connaissance et le choix des hommes, par l'énergie à les soutenir, par le maintien des traditions.

Faut-il regretter pour lui, pour le pays, que les affaires publiques n'aient pas pris une place plus grande encore dans sa vie quand on voit la façon dont l'histoire et les lettres ont profité des loisirs qu'elles lui ont laissés ? C'est une question que les admirateurs de ses écrits auront bien de la peine à ne pas trancher négativement. Plus le temps s'écoulera, plus il leur donnera raison en procurant de nouveaux lecteurs à ses travaux, alors que les luttes qui ont rempli sa vie politique seront oubliées. Historien, le duc de Broglie a attaché pour toujours son nom à deux grands sujets : les premières relations officielles de l'Église chrétienne et de l'Empire romain ; la guerre de la Succession d'Autriche ; et, sans revenir sur les ouvrages

22 octobre 1865, à l'occasion du 200^e anniversaire de la fondation de la manufacture de Saint-Gobain, et publié sous le titre : *l'Ancien et le Nouveau Régime de l'Industrie*, dans *Nouvelles Études de littérature et de morale*.

qu'il leur a consacrés, nous ne pouvons pourtant nous empêcher, en les rapprochant, de faire remarquer combien ils mettent en évidence la souplesse de ses aptitudes historiques. Si tous deux se ressemblent, en effet, par le même souci de la vérité et le même sentiment de la vie, ils représentent deux manières sensiblement distinctes. Il y a entre elles la même différence qu'entre la démarche d'un homme qui prend part à une cérémonie et celle d'un homme qui se laisse aller à son allure habituelle. La gravité et la noblesse de la première manière conviennent à la grandeur romaine, à la sublimité des mystères chrétiens, à la perspective des siècles; elles avertissent qu'on est dans une basilique, qu'on assiste à un concile; la familiarité de la seconde sied bien à la frivolité que le XVIII^e siècle a apportée dans les plus sérieux intérêts, à un passé qui est d'hier et dans l'intimité duquel tant de publications nous ont fait vivre.

A côté de ces grandes œuvres historiques, il faut rappeler la façon dont le duc de Broglie a traité, pendant la double retraite qu'il a passée

loin des affaires, de 1848 à 1870 et de 1885 à sa mort, les sujets qui ont occupé et passionné l'opinion publique. D'une curiosité toujours en éveil, d'un patriotisme ardent, d'un goût très vif pour cette escrime de la plume où il se sentait supérieur, est sortie une foule d'articles qui le classent au premier rang des polémistes et, comme disent les Anglais, des *essayists* de son temps. C'est là qu'on trouve peut-être les plus belles pages qu'il ait écrites ; c'est là surtout qu'il faut chercher, comme nous l'avons fait, l'histoire de sa pensée, les battements de son cœur. Dans cet ensemble, où se mêlent la politique, l'histoire, l'économie sociale, la critique littéraire, il y a lieu de distinguer, comme pour les ouvrages historiques, deux manières : l'une se caractérise par plus de mouvement et d'éclat : elle semble propre aux écrits antérieurs à l'entrée de l'auteur dans la vie publique ; l'autre se fait remarquer par la sobriété, la familiarité et l'abandon : elle paraît appartenir aux écrits postérieurs à l'époque où il est sorti du gouvernement. Dans l'esprit de ces morceaux, séparés par sept ans de luttes politiques acharnées,

règne, au contraire, une unité frappante. On y reconnaît toujours un penseur voué par l'étendue et la modération de son esprit au rôle de médiateur et de conciliateur entre les causes qui paraissent le plus contraires, entre la tradition et le progrès, entre la foi et la raison, entre l'Église et la société, entre la monarchie et la démocratie, entre la règle et la liberté littéraires¹, rôle ingrat dans tous les temps, mais plus encore dans un temps affamé, comme le nôtre, de logique, d'idéologie et d'intransigeance.

Ce fut sous l'empire des sentiments et des idées dont nous nous sommes attaché à suivre la trace persistante que s'acheva cette longue existence, ancrée sur la foi religieuse ; employée à servir ou à honorer par ses travaux un pays dont le passé et le présent se confondaient pour

1. *La Règle et la Liberté dans la littérature* (1870), dans *Histoire et Diplomatie*. — *Le Génie normand dans les lettres et les arts : Malherbe et Corneille* (1868), dans *le Correspondant* du 25 octobre 1868. — *Malherbe* (1897), dans la *Collection des grands écrivains français*. Cette dernière incursion dans l'histoire littéraire, la plus importante que le duc de Broglie y ait faite, nous montre encore en lui, en matière de goût, la largeur et la modération d'esprit qu'il portait dans tout le reste. En littérature aussi il était *centre droit*.

celui dont nous avons à faire revivre devant vous la mémoire, dans un même amour ; fécondée par l'exercice constant de la volonté ; animée par le perpétuel mouvement de l'esprit ; sanctifiée par la sérénité dans la maladie et dans la mort.

FIN

TOURS

IMPRIMERIE DES LIS FRÈRES

6, rue Gambetta, 6
